

LE DOSSIER > PAGES 21 À 22

Succès fou pour le Marché de Noël



www.saint-aigulin.fr

P.14
LES VŒUX DU MAIRE ET
DU CONSEIL MUNICIPAL

P.18-19
REVITALISATION BOURG
ET COMMERCES

P.24
LE MARCHÉ DE NOËL
SUR DEUX JOURS

ÉDITO

C

hères Saint-Aigulinoises, Chers Saint-Aigulinois,

Le contexte général est chargé avec la guerre en Ukraine. Nous subissons encore les conséquences économiques de ce conflit sur le sol européen. Ainsi, l'augmentation des coûts de l'énergie et l'inflation posent de véritables difficultés sur les finances des ménages et sur celles de la commune. Nous avons réagi rapidement en appliquant des mesures permettant de réduire notre consommation énergétique, l'éclairage public s'éteint à 22h et se rallume à 5h45.

Notre commune a subi au mois de juin la tempête de grêle qui a touché notre territoire, elle affiche encore les stigmates de cet épisode traumatisant. Je remercie les Sapeurs-Pompiers qui sont intervenus avec une efficacité exemplaire, le SDIS et le Département de Charente-Maritime pour tous les moyens, hommes et matériels mis à notre disposition.

Malgré ces raisons qui peuvent créer une morosité générale, notre commune poursuit sa route et continue à vouloir être un lieu de vie épanouissant pour chacun.

Nous allons engager une rénovation complète de l'éclairage public. La maison des Services enrichit son offre de services avec la mission locale, Groupama, la Rese, le service social Départementale et depuis le 1^{er} janvier 2023 La Maison France-Services a intégré l'espace communal. La Poste quitte Saint-Aigulin et le bureau va devenir agence postale communale au 2^e trimestre 2023. Toujours dans la Maison des Services, un bureau de renouvellement des cartes nationales d'identité et des passeports ouvrira ses portes dans quelques semaines.

Les travaux concernant le lotissement des Grands Champs doivent commencer aux alentours du 20 février 2023. À partir du 20 janvier, il sera possible d'effectuer les réservations des parcelles en mairie.

Une opération de revitalisation du territoire ainsi qu'une opération programmée d'amélioration de l'habitat va débiter cette année, les propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et futurs acquéreurs de logements sont concernés pour l'obtention d'aides financières publiques qui seront axées sur l'amélioration des performances énergétiques et à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Une réunion publique d'information sera organisée en amont.

Nous allons poursuivre nos investissements malgré le contexte qui nous oblige à toujours plus de restrictions financières. L'objectif est de boucler les budgets sans alourdir les finances de la commune. Aussi, plusieurs projets sont-ils en cours d'études.

L'année sera donc l'occasion pour chacun de nous de bénéficier de nouveautés dans la commune. Nous sommes toujours à votre écoute et espérons à chaque fois répondre au mieux à vos attentes.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux commerçants et aux nouveaux habitants. Je remercie l'ensemble du monde associatif, force vive de notre commune et souligne son engagement et son dévouement pour faire de celle-ci un lieu dynamique et agréable à vivre.

Chères habitantes, chers habitants, je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite, que cette nouvelle année 2023 soit pour vous belle et douce. J'espère que chacun d'entre vous, dans notre commune, trouvera le lieu de son épanouissement.

Brigitte QUANTIN
Maire de Saint-Aigulin

Bonne et Heureuse année



SOMMAIRE



N°160

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Anne Dribault

Comité de lecture :

Dany Cellier
Monique Blasquez
Maryse Benoteau
Hélène Legendre
Audrey Mespède
Claude Garnier

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : ASA
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : Mi-avril 2023**



4 NOTRE COMMUNE

Résumés des Conseils Municipaux :

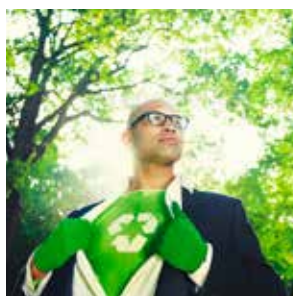
- Séances du 3 et 11 octobre, du 10 novembre
et du 8 décembre 2022

Vœux du maire et des conseillers

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

De nouveaux visages à la mairie

Revitalisation et commerces du centre-bourg



21 DOSSIER

Environnement :

- Gestion du tri au quotidien
- Calendrier des collectes



23 VIE LOCALE

Amicale des Anciens Combattants

ASA : succès populaire pour le Marché de Noël

Noël à l'école élémentaire Jean Ferrat

Programmation du Kayak et Rockscool

Nouvelle création d'entreprise «Bobinette»

Disparition de Suzanne Dufourcq

Forum national ADMR à Nantes



32 VIE ASSOCIATIVE

Abécédaire

Théâtre : Patrick Guichard

Amicale des pêcheurs - Tennis Club

AHRSA - USAS Football

L'ensemble vocale de la Dronne - Don du sang

Karaté club - Majorettes de Saint-Aigulin

Pas et Galop en Saintonge boisée

38 **VIE PRATIQUE**

39 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

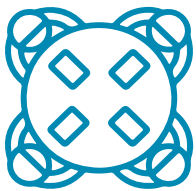
■ Dany CELLIER

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD



Séance du 3 octobre 2022

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal
Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODALITÉS DE CONCERTATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments suivants :
Il apparaît nécessaire de procéder à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de le mettre en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par la Communauté de Communes de Haute Saintonge le 19 février 2020.

Il est précisé que conformément à l'article L. 103-2, la révision du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU) ;
- Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat (dite loi UH) ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) ;
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014

relative à l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi ALUR) ;

- Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (dite loi LAAF) ;

- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 101-1 à L 101-3, L.103-2 à L 103-6, L 151-1 et suivants, L.153-1 et suivants ;

- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Saintonge approuvé le 19 février 2020,

- Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial de Haute Saintonge approuvé le 24 mars 2021 ;

- de prescrire la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal afin de :

- Élaborer un document d'urbanisme compatible avec les évolutions législatives et réglementaires ainsi qu'avec les documents supra-communaux tels que le SCOT et le PCAET de Haute Saintonge ;

- Développer le territoire en assurant la mixité sociale et fonctionnelle ;

- Améliorer l'adéquation entre offre et demande en logements pour répondre aux besoins de la population existante et future,

- Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels et réduire la part de logements vacants ;

- Valoriser les gisements fonciers et les friches urbaines ;

- Soutenir les activités économiques du territoire ;

- Pérenniser et dynamiser les services et les commerces ;

- Prioriser l'urbanisation en densification du bâti existant et l'évolution des formes urbaines ;

- Intégrer les effets du changement climatique dans les choix d'aménagements des espaces urbains ;

- Valoriser et préserver le patrimoine bâti et le patrimoine naturel ;

- Encourager les activités agricoles qui participent à l'aménagement durable du territoire et à sa résilience en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial.

- Renforcer et valoriser la trame verte et bleue ;

- Renforcer la protection des populations au regard de l'augmentation des risques dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique ;

- Promouvoir un aménagement urbain favorable à la santé, au bien-être des habitants et à la résilience du territoire ;

- Permettre un développement massif des énergies renouvelables, favoriser la performance et la sobriété énergétique ;

- Préserver la ressource en eau et

Séance du 3 octobre 2022 (suite)

améliorer le cycle de l'eau ;

– Faciliter l'intermodalité, faciliter les déplacements durables et actifs, réduire les besoins de mobilité.

– **de fixer**, conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes :

– Information sur le site internet communal,

– Article dans le bulletin municipal,

– Registre de concertation disponible en mairie,

– Panneau d'affichage en mairie pour présenter l'avancement de l'étude,

– Organisation de plusieurs réunions publiques, avec a minima : une pour présenter le PADD, une pour présenter la traduction réglementaire du projet de PLU ;

– **de décider**, qu'à l'issue de la concertation, selon les articles L 103-6 et R 153-3 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation sera établi par délibération du conseil municipal, au plus tard, au moment de l'arrêt du projet de la révision du plan local d'urbanisme ;

– **de demander** au Maire de solliciter auprès de M. le Préfet l'association des services de l'État et auprès du Président de la Communauté de Communes l'association des services de la collectivité, pour la révision du plan local d'urbanisme ;

– **de décider**, de consulter, conformément à l'article L 132-13 du Code de l'urbanisme, les personnes publiques.

– **de donner**, tout pouvoir au Maire pour choisir le (ou les) organisme(s) chargé(s) de la révision du plan local d'urbanisme ;

– **de décider**, que le document sera numérisé au format CNIG (conseil national d'information géographique) et que le maire le publiera sur le portail national de l'urbanisme ;

– **d'autoriser**, le Maire à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la révision du plan local d'urbanisme ;

– **d'autoriser**, le Maire, conformément à l'article L 132-15 du Code de l'urbanisme, à solliciter de l'État l'attribution d'une dotation financière destinée à compenser les dépenses entraînées par les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du plan local d'urbanisme ;

– **de décider**, que les dépenses afférentes à la révision du document d'urbanisme seront inscrites en section d'investissement comme stipulé à l'article L 132-16 du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 153-11 du

Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

• au Préfet de la Charente-Maritime ;
au Président du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ;

• au Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime ;

• au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;

• au Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;

• au Président de la Chambre d'Agriculture ;

• au Président de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge porteuse du schéma de cohérence territoriale ;

Elle sera transmise pour information :

• au directeur du centre national de la Propriété forestière ;

• au directeur de l'Institut national de l'Appellation d'Origine ;

• aux maires des communes de l'espace de vie et des communes limitrophes ;

• aux établissements publics en charge des SCoT limitrophes du territoire.

• le représentant de l'ensemble des organismes d'habitations à loyer modéré propriétaires ou gestionnaires de logements sur le territoire.

• au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (CAUE 17)

• aux concessionnaires et aux gestionnaires des réseaux et des voiries ;
et tout autre établissement ou organisme qu'elle jugera utile

Conformément aux articles R. 153-20 et R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, durant un mois, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

OBJET : CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que La Poste a émis le souhait de retirer son bureau de poste de Saint-Aigulin. Afin d'assurer la pérennisation du service postal sur notre commune, La Poste a proposé d'accompagner la Commune dans la création d'une Agence Postale Communale, qui assurera le service postal existant, à l'exception du service bancaire. Également, la Commune de Saint-Aigulin



se verra transféré le label « Maison France Services », jusqu'à présent détenu par la Poste, permettant ainsi de conserver ce dispositif sur le territoire communal, mais également de développer l'offre de la Maison des Services.

Afin d'entériner cette décision, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la transformation du Bureau de Poste de Saint-Aigulin en « La Poste Agence », et de l'autoriser à signer la convention « La Poste Agence » pour une durée de 9 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accepte** la transformation du Bureau de Poste de Saint-Aigulin en « La Poste Agence », et de l'autoriser à signer la convention « La Poste Agence » pour une durée de 9 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : RENFORCEMENT DE L'OFFRE CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE : VALIDATION DU PROGRAMME « MICRO-FOLIE »

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune, par l'intermédiaire du programme Petite Ville de demain, a été destinataire par les services de la Villette, d'un appel à projets porté par le Ministère de la Culture, intitulé « Micro-Folie ».

Madame Le Maire rappelle que cette intention s'inscrit dans une réflexion globale autour du renforcement de l'offre culturelle sur le territoire.

D'autres communes du sud de la Haute Saintonge sont intéressées par le déploiement de ce dispositif (Montendre,

Séance du 3 octobre 2022 (suite)

Montlieu La Garde et Montguyon) et l'idée d'une réponse commune afin de mettre en œuvre une « Micro-Folie » itinérante a émergé. Les quatre communes concernées pourront donc déposer une demande au titre de l'appel à projets 2022 du ministère.

Madame Le Maire rappelle les enjeux et objectifs de ce programme « Micro-Folies » ainsi que l'intérêt pour la commune et le territoire.

En décidant d'intégrer et d'accueillir une « Micro-Folie », le bénéficiaire intègre alors un vaste réseau de lieux et de partenaires qui partagent un objectif commun de démocratisation culturelle.

Toutes les « Micro-Folies » se doivent de répondre à deux ambitions, se déclinant de manières différentes selon les spécificités de chaque territoire :

1/ Animer les territoires pour créer de nouveaux lieux de vie populaires

Chaque « Micro-Folie » a pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges pouvant se matérialiser par la création d'un espace de vie sociale, d'un espace dédié aux enfants...

Elle permettra également dans la perspective de son intégration à la médiathèque de renouveler son offre et de toucher un public plus éloigné de la lecture publique.

2/ Offrir un accès direct et à tous à des chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles

En diffusant leur contenu via le dispositif du Musée Numérique. Le musée numérique est une application réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées à découvrir sous forme digitale, composant une galerie d'art virtuelle unique, mêlant arts visuels, design, architecture, spectacles vivants et contenus scientifiques.

En plus du Musée Numérique, un espace de réalité virtuelle sera mis en place pour permettre aux visiteurs d'explorer des mondes à 360°.

Madame le Maire rappelle que les communes de Montendre, Montlieu la Garde, Montguyon et Saint-Aigulin sont en cours de finalisation de la rédaction de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) formalisées dans le cadre du programme Petite Ville de Demain.

La volonté d'implanter une « Micro-Folie » itinérante répond à plusieurs objectifs qui font sens par rapport à l'objectif de revitalisation du centre-bourg :

- Renforcer et améliorer le cadre de vie d'un centre-bourg attractif et propice à un développement à long terme ;
- Répondre aux besoins des habitants – toutes générations confondues – réduire les inégalités pour accéder à la culture ;
- Attirer de nouvelles populations (sédentaires et touristes)
- Déployer la couverture numérique ;
- Insuffler un esprit d'innovation comme source de développement du territoire ;
- Incarner une image contemporaine intelligente et connectée tournée vers l'avenir (Petite Ville de Demain)
- Exporter l'image remarquable du village à travers le réseau des Micro-Folies et au-delà.

Le projet s'adresse aux eulaliens et habitants du Sud de la Haute Saintonge. Les touristes en période estivale pourront également bénéficier de l'infrastructure ce qui viendra compléter l'offre culturelle en place.

Des animations de groupe pourront notamment faire venir les scolaires, les associations, les séniors.

La Micro-Folie serait installée :

- Dans un premier temps dans les médiathèques municipales
- Les projets pourront évoluer dans le temps afin de prendre en compte la manière dont les différents sites vivent

En parallèle de notre candidature, Madame Le Maire propose que la commune adhère au réseau « Micro-folie ». L'adhésion est annuelle et renouvelable par tacite reconduction.

Une contribution forfaitaire annuelle de 1 000€ TTC sera demandée à l'occasion de chaque reconduction de l'adhésion initiale au titre de l'animation du réseau.

Enfin, pour déployer le projet d'implantation d'une « Micro-Folie », il convient de procéder à l'acquisition d'équipements et de matériels. Dans le cadre d'une suite favorable donnée à l'appel à projets, cette installation pourrait bénéficier d'une aide financière s'élevant à 80% d'un investissement de 60 000€ HT pour la « Micro-Folie », à répartir entre les 4 communes partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

– A déposer la candidature des communes de Montendre, Montlieu la Garde, Montguyon et Saint-Aigulin pour adhérer au réseau « Micro-folies » dans le cadre d'une charte souscrite avec la

Villette

- A signer ladite charte
- A signer la convention à intervenir avec les 3 communes partenaires
- A solliciter Monsieur le Maire de la commune de Montendre afin qu'il dépose les demandes de subventions correspondantes
- A dire que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022 de la commune

OBJET : RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et de modernisation de l'éclairage du stade municipal, afin de remplacer l'existant par un éclairage moins énergivore.

Après consultation du SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural), le montant des travaux est estimé à 35.148,37 €. La participation du SDEER à ces travaux est de 50%, soit 17.574,19 €, le reste à charge pour la collectivité est donc de 17.574,18 €.

Afin de financer ce reste à charge, il est proposé au conseil municipal de demander une participation financière à la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la réalisation des travaux de réhabilitation de l'éclairage du stade municipal
- **Accepte** la proposition du SDEER pour la réalisation de ces travaux
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision et de solliciter la Fédération Française de Football pour l'attribution d'une participation financière.

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À TROIS ASSOCIATIONS : L'A.S.A. L'A.C.C.A., L'USEP DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'attribuer une subvention exceptionnelle à trois associations communales :

- L'A.S.A. : attribution d'une subvention de 600 € pour le remboursement de l'acquisition de caméras pour la surveillance du théâtre de verdure pendant les manifestations estivales

Séance du 3 octobre 2022 (suite)

– L.A.C.C.A. : attribution d'une subvention de 200 € pour le remboursement de l'achat de matériaux pour la fabrication et l'installation d'une table et des bancs au lavoir de Gouzilh

L'USEP de l'école élémentaire : attribution d'une subvention de 500 € pour le remboursement de fournitures pour les décorations de Noël et pour l'achat des chocolats achetés pour l'opération « chasse aux œufs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

– **Accorde** les subventions exceptionnelles suivantes :

– 600€ à l'Alliance Saint-Aigulinoise (A.S.A.)

– 200€ à l'A.C.C.A. (Association

Communale de Chasse Agréée)

– 500€ à l'USEP de l'Ecole Élémentaire
Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE DE LA SEMDAS – OPÉRATION N°2478

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par convention de mandat en date du 11 avril 2017, l'opération de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire a été confiée à la SEMDAS.

Madame le Maire donne lecture du bilan de clôture concerné et demande aux membres présents de se prononcer.

Vu le dossier présenté par la SEMDAS, les

comptes arrêtés au 19 octobre 2021 font apparaître un solde d'opération de 2.583,01 € TTC à restituer à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'approuver le dossier de clôture de l'opération « construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire » arrêté au 19 octobre 2021, établi par la SEMDAS

Article 2 : D'émettre un titre de recette d'un montant de 2.583,01 € TTC

Article 3 : De donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS

Article 4 : La présente délibération sera inscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée.

Séance du 11 octobre 2022

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL : DÉPENSES DE VOIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'abonder l'opération n°100 « Voiries », afin de permettre le financement de travaux sur la voirie

communale. Les écritures sont modifiées comme suit :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2022	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
OP. 100	VOIRIES	82 500,00 €	+ 10 000,00 €	92 500,00 €
OP. 150	TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX	1 143 444,03 €	- 10 000,00 €	1 133 444,03 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 849 831,03 €	0,00 €	1 849 831,03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2022.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Pons, avec les communes de Saint-Genis-de-Saintonge, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Saint-Aigulin et la communauté des communes de la Haute Saintonge ont officiellement intégré le programme « Petites Villes de Demain » le 14 avril 2021, lors de la signature de la

convention d'adhésion.

Il s'agit d'un dispositif issu du plan de relance et de l'agenda rural qui vise à accélérer la transition des territoires ruraux et à améliorer les conditions de vie des habitants des petites centralités et par effets induits des territoires alentours. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, et à leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité. Il leur fournit des moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Il permet, en outre, aux collectivités retenues, de bénéficier d'un appui en ingénierie, de financements pour réaliser des études et d'un accès au « Club des Petites Villes de Demain », pour

définir et mettre en œuvre leur projet de revitalisation.

Madame le Maire explique à cet égard, que la convention-cadre « Petites villes de Demain » vaut convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018. Cet outil juridique permet aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui contribue à renforcer leurs centralités, et ainsi indirectement tout le territoire de l'EPCI, en confère notamment de nouveaux droits juridiques et fiscaux. Ces outils sont calibrés de manière à favoriser et inciter à réinvestir et à reconquérir les centres-bourgs, dans une stratégie nationale de lutte contre l'étalement urbain. Ce document établit

Séance du 11 octobre 2022 (suite)

donc le programme d'actions qui vise à renforcer l'attractivité des territoires communaux et communautaires.

La convention fait l'objet d'une délimitation de plusieurs périmètres d'interventions, à commencer par :

- les centres-bourgs des centralités retenues dans le dispositif PVD,
- des secteurs des PVD où se localisent des enjeux de revitalisation en soutien à la revitalisation de leur centre-bourg
- ainsi que les centres-bourgs des autres communes définies communes centralités au niveau de l'armature urbaine du SCOT et volontaires pour participer à la démarche.

Madame le Maire présente la stratégie de revitalisation du territoire élaborée à l'échelle de la communauté des communes de la Haute-Saintonge, en accord avec le SCOT et le CRTE. Elle repose sur 5 axes structurants pour lesquels sera engagé un programme d'actions :

- Axe 1 : Créer les conditions de l'habitat du XXI^e siècle
- Axe 2 : Renforcer la vocation économique du territoire
- Axe 3 : Préserver et valoriser le cadre de vie
- Axe 4 : Renforcer les services à la population
- Axe 5 : Passer d'une mobilité subie à une mobilité choisie

La stratégie de revitalisation de chaque commune signataire, annexée à la présente convention, s'inscrit dans ce cadre global. Le plan d'action des « Petites villes de Demain » et des communes volontaires comporte plusieurs projets dont chacun fait l'objet d'une fiche action annexée à la convention cadre valant ORT. Elles ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain pour améliorer leur attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux d'activité ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier, valoriser le patrimoine bâti et les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Le périmètre ORT délimité sur Saint-Aigulin la stratégie de revitalisation et les fiches action concernant la ville de Saint-Aigulin ont été validés en comité de pilotage local.

Madame le Maire précise que la conven-

tion pourra être modifiée par voie d'avenant et que sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle. Un suivi sera réalisé ainsi qu'un bilan à l'issue du programme en 2026.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitat, notamment ses article L 303-1 à 3,

VU la convention d'adhésion « Petites villes de Demain », signée le 14 avril 2021,

VU la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique,

VU l'avis favorable du Bureau communal en date du 26 septembre 2022,

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **APPROUVE** la convention cadre « Petites Villes de Demain » ci-annexée, valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'actions

– **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention-cadre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES POUR L'ÉLABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°83/2022 du 30 septembre 2022 portant constitution d'un groupement de commandes pour l'évolution des plans locaux d'urbanisme ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes désignant la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge comme coordonnateur ;

Considérant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, ce qui permet de mutualiser les procédures de passation et d'obtenir des tarifs préférentiels ;

Considérant l'intérêt, en matière de

simplification administrative, de gain en efficacité et en économie d'échelle, de créer un groupement de commandes temporaire pour l'évolution des plans locaux d'urbanisme ;

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne la CDCHS comme coordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

Article 1 : De constituer un groupement de commandes pour l'évolution des plans locaux d'urbanisme, avec la CDCHS et les autres communes adhérentes,

Article 2 : D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la CDCHS coordonnateur, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics, selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 3 : D'autoriser en conséquence Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'évolution des plans locaux d'urbanisme, de même que tout document, notamment contractuel, nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement idoine et des règles de la commande publique en vigueur.

Article 4 : De donner mandat à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Que les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget.

OBJET : MOTION POUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA LIGNE 15 LA ROCHELLE / BORDEAUX

La Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF ont coconstruit un dispositif (Optim TER) visant, dans un « calendrier contraint », à améliorer le service sur les lignes TER par une « offre plus dense » sur chaque ligne. Lors d'une réunion le 06 septembre dernier dédiée à la ligne 15 Bordeaux / La Rochelle, un diagnostic a été présenté, faisant apparaître l'importance des gares

Séance du 11 octobre 2022 (suite)

de Haute-Saintonge pour les déplacements domicile – travail. Il a en outre été mis en avant le potentiel de ces gares pour capter de nouveaux déplacements (Pons vers Saintes et La Rochelle, Jonzac et Montendre vers Bordeaux).

Cependant, augmenter la fréquentation des trains restera toujours un vain défi tant que les temps de trajets seront supérieurs au temps de trajets en voiture. Et c'est malheureusement le cas entre Pons et Bordeaux, avec de nombreuses limitations de vitesse des trains du fait de l'état de la voie ferrée.

Elles représentent à ce jour des temps de trajets supplémentaires de 18 à 22 minutes environ, selon le sens.

Une première phase de travaux avait été réalisée en 2020 pour un montant total de 29,9 millions d'euros financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, SNCF Réseau et le Département de la Charente-Maritime. Ces travaux ont

notamment permis de lever le risque d'arrêt des circulations dans la zone de Montendre, d'éviter la pose d'une limitation temporaire de vitesse supplémentaire entre Saintes et Beillant et de lever une limitation de vitesse au sud de Beillant.

Une deuxième phase de travaux entre Saintes et Saint-Mariens est nécessaire et urgente. Ils devront permettre, entre autres, de lever les limitations temporaires de vitesse restantes et d'éviter la mise en place de nouvelles limitations.

Les études préliminaires ont été réalisées pour cette deuxième phase de travaux qui devait initialement être réalisée en 2024/2025. Mais elle a été déprogrammée par SNCF réseau, qui a maintenant en charge son financement puisque la ligne a été intégrée dans le « réseau ferroviaire structurant ».

Compte tenu du potentiel de cette ligne, que la SNCF reconnaît elle-même dans son diagnostic, la Communauté de Com-

munes de Haute-Saintonge demande la reprogrammation en urgence et dès 2024 de ces travaux, pour la réalisation desquels aucun calendrier n'est prévu à ce stade alors que la pérennité de la ligne est menacée.

Alors que le Gouvernement a incité, le 06 septembre dernier, les acteurs du monde des transports à se mobiliser et à bâtir des propositions opérationnelles pour la sobriété énergétique, les élus de la Communauté de Communes rappellent que les territoires ruraux, géographiquement étendus comme c'est le cas pour la Haute-Saintonge, le ferroviaire constitue la solution majeure pour réduire la consommation énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** ce projet de motion.

Séance du 10 novembre 2022

OBJET : APPROBATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DÉPARTEMENTALE

1. Contexte de création de la Société Publique Locale (SPL) départementale

Le Département de la Charente-Maritime fait de l'aménagement du territoire un des enjeux stratégiques de ses politiques publiques. Dans ce cadre, il souhaite construire une approche structurée autour de projets de développement identifiés par les acteurs publics locaux.

Par ailleurs, conscient que la mise en œuvre d'opérations d'aménagement structurantes exige une très forte réactivité opérationnelle ainsi qu'une ingénierie et des capacités financières dédiées, le Département a fixé un objectif d'offrir une panoplie complète d'outils d'aménagement au service des Communes, Communautés de communes et Communautés d'Agglomération du territoire.

A cette fin, le Département propose de créer une Société Publique Locale (SPL) en complément de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS). Cette nouvelle

structure permettra aux collectivités et groupements de collectivités actionnaires de bénéficier d'une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité dans les domaines que sont l'aménagement, la construction, l'environnement, le développement économique, touristique et de loisirs, ou encore l'innovation et la transition énergétique.

Ainsi, la SPL aura pour vocation d'accompagner les collectivités et groupements de collectivités actionnaires dans tout projet de territoire et ce, principalement sous la forme de marchés ou de concession (mandat, marché de prestation de service, conduite d'opérations, contrat de concession d'aménagement, etc.).

La SEMDAS sera maintenue pour poursuivre des missions de même nature au bénéfice d'organismes publics ou parapublics non actionnaires, ou encore pour assurer, en propre, des opérations immobilières, notamment au titre du développement économique.

L'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) issu de la loi n° 2010-559 du 29 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales permet la création de SPL dont le capital est détenu à 100 % par des collec-

tivités ou groupements de collectivités territoriales.

Les SPL doivent exercer leur activité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités et de leurs groupements qui en sont membres.

La SPL permet ainsi :

- de garantir un contrôle étroit de l'ensemble des actionnaires, y compris ceux ayant une faible participation et siégeant, à ce titre, au sein de l'Assemblée Spéciale,
- de bénéficier, du fait de son statut de société commerciale, d'une agilité dans son mode de fonctionnement et sa gouvernance,
- d'être dispensé de toute procédure de publicité et de mise en concurrence au titre du régime dit de « quasi-régie » ou de « in house », dans ses relations contractuelles avec ses actionnaires.

2. Capital

Faute de porter elle-même des opérations d'investissement, le capital social de la SPL est fixé à 300.000 €.

Le capital est détenu majoritairement par le Département de la Charente-Maritime qui a également vocation à porter provi-

Séance du 10 novembre 2022 (suite)

soirement des actions destinées à être cédées aux communes souhaitant, postérieurement à la création de la SPL, en devenir actionnaires et faire appel à ses services.

A ce titre, et dans la perspective de la constitution de la SPL au 1er janvier 2023, il est prévu que puissent participer au capital initial :

– le Département de la Charente-Maritime : 224.000 €

– les Communautés d'Agglomération de La Rochelle, de Saintes et de Rochefort-Océan et ce, à hauteur de 17 000 € chacune,

– les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Cœur de Saintonge, Gémozac et de la Saintonge Viticole, Ile d'Oléron et Vals de Saintonge Communauté et ce, à hauteur de 5.000 € chacune,

Dès sa constitution, il sera également envisagé de faire entrer les communes et ce, via la cession, par le Département de la Charente-Maritime de trois actions de 100 € chacune, soit 300 €, sous réserve d'être agréées par le Conseil d'Administration de la SPL.

Le report de l'entrée au capital des communes vise à assurer un traitement homogène entre les Communes qui ont, d'ores et déjà, accepté la prise de participation au sein de la SPL et celles qui se manifesteront, début 2023, consécutivement à sa constitution.

3. Gouvernance

Au même titre que la SEMDAS, la gouvernance de la SPL sera organisée autour :

– d'une Assemblée Générale au sein de laquelle siègera le représentant légal de chaque actionnaire,

– d'un Conseil d'Administration composé de dix-huit membres,

– de l'Assemblée Spéciale composée de l'ensemble des actionnaires ne bénéficiant pas, en raison du niveau de leur participation au capital, d'une représentation directe au Conseil d'Administration,

– d'un(e) Président(e),

– d'un(e) Directeur(ice) général(e).

Afin de caractériser le contrôle analogue permettant de bénéficier du régime de dispense de mise en concurrence dit de quasi-régie, l'Assemblée Spéciale procédera notamment à l'examen préalable de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration et nommera, en son sein, des représentants communs pour siéger au dit Conseil.

Selon les principes énoncés par l'article L 1524-5 du CGCT, le Conseil d'Administration sera composé de :

– 11 administrateurs nommés par le Département de la Charente-Maritime,

– 1 administrateur nommé par chacune des Communautés d'Agglomération,

– 4 administrateurs nommés en qualité de représentants communs des actionnaires siégeant au sein de l'Assemblée Spéciale (2 représentants communs pour les Communautés de Communes et 2 représentants communs pour les Communes actionnaires).

Enfin, pour mutualiser et optimiser au mieux les moyens humains et techniques pouvant être partagés entre la SPL et la SEMDAS, devrait être créé, à l'instar de nombreux groupes d'entreprises publiques locales, un groupement d'employeurs.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1521 et 1531-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 251-1 et suivants du Code de commerce,

Après avis des commissions compétentes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

– D'approuver la participation de la Commune au capital social de la SPL départementale à hauteur de 300 € soit 3 actions, d'une valeur nominale de 100 € et ce une fois que la SPL sera immatriculée

– D'acquiescer, à cette fin, auprès du Département de la Charente-Maritime, 3 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit au total 300 €

– D'autoriser le versement de la totalité de cette somme en une seule fois, laquelle sera prélevée sur le budget 2023

– De désigner, par délibération distincte, un représentant à l'Assemblée Générale et un représentant à l'Assemblée Spéciale

– D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de

voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.

Cette mission permettrait :

1. Une assistance technique et administrative auprès de nos services,

2. La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service.

Madame le Maire indique que la mission d'assistance technique et administrative permettrait d'obtenir du conseil auprès du Syndicat Départemental de la Voirie dans les domaines suivants :

– Conseils sur les techniques de réparation,

– Conseils techniques sur les différentes prestations proposées (signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques...),

– Conseil sur la gestion du réseau,

– Conseil juridique sur la gestion du domaine public,

– Conseil sur les classements, déclassements, cessions...,

– Conseil concernant les conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies),

– Conseil en cas de dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies,

– Conseil concernant la définition des limites d'agglomération,

– Conseil sur l'utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, du stationnement...,

– Conseil sur la gestion et le transfert des biens de sections de commune,

– Conseil sur les droits et obligations des riverains (gestion des eaux de ruissellement notamment, élagage...),

– Conseil concernant l'élaboration du règlement de voirie,

– Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics...).

Cette mission ferait l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle de 300 €.

Madame le Maire indique que la production du diagnostic de voirie serait, quant à lui, produit à minima une fois dans le courant de la période quadriennale débutant à compter du 01 Janvier 2023.

Cette mission comprendrait :

– La visite exhaustive du réseau (hors

Séance du 10 novembre 2022 (suite)

relevés à grand rendement) comprenant les relevés géométriques et visuels de la voirie (dimensions, caractéristiques principales, chaussée, couche de roulement...),

– La détermination de son état par sections avec relevé des pathologies courantes,

– L'intégration des évolutions communales pressenties en termes de volume et d'importance de trafic,

– La présence de points singuliers tels qu'ouvrages d'art et réseaux apparents, La proposition d'une technique appropriée de confortement, de réparation ou de construction,

– L'établissement d'une évaluation des travaux adaptés, assortie d'un planning de réalisation envisagé selon les priorités retenues par la Collectivité.

– La production du diagnostic de voirie ferait l'objet d'une facturation ponctuelle, appelée après la remise des documents afférents à la collectivité, de 4.000 € selon le linéaire de voirie estimé à ce jour.

Madame le Maire indique que, pour réaliser le diagnostic de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie doit disposer du tableau de classement des voies communales mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce document ou si celui-ci nécessitait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation.

La production du tableau de classement de la voirie communale ferait l'objet d'une facturation ponctuelle de 1.600 € à 2.000 € selon le linéaire de voirie estimé à ce jour.

Ces rémunérations seraient fonction de la population « N-1 » de la collectivité, selon le recensement disponible sur le site de l'INSEE.

Enfin, le Syndicat Départemental de la Voirie propose, si la collectivité le souhaitait, la production d'actes de gestion, tels que :

– Arrêtés de circulation,

– Autorisations et permissions de voirie, Arrêtés d'alignement.

La production des actes de gestion ferait l'objet de la tarification suivante :

– 25 € par acte de gestion hors arrêtés d'alignement,

– 50 € par arrêté d'alignement,

Madame le Maire indique qu'à ce titre, une convention d'assistance technique générale est proposée par le Syndicat Départe-

mental de la Voirie pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accepte** l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,

– **Autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

OBJET : SYNDICAT DE LA VOIRIE : CONVENTION RELATIVE AU BORNAGE ET À LA DIVISION PARCELLAIRE DU LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de convention du Syndicat de la Voirie pour le bornage des 30 lots au Lotissement les Grands Champs et la réalisation des plans de vente.

Cette opération nécessite l'implantation de 85 bornes.

Le Montant de cette prestation est de 8.365,00 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accepte** la proposition du Syndicat de la Voirie pour la réalisation du bornage et de la division parcellaire du lotissement les Grands Champs

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer tous les documents relatifs à cette affaire

OBJET : MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE SUR LES BUDGETS DES COMMUNES

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Aigulin exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités

doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal. Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de

Séance du 10 novembre 2022 (suite)

l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Saint-Aigulin soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Saint-Aigulin demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif

d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Saint-Aigulin demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Saint-Aigulin demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Saint-Aigulin soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances rembours-

sables.

Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la Motion de l'Association des Maires de France relative aux conséquences de la crise économique, financière et énergétique sur les budgets des communes

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 03 décembre 2020, par laquelle il a procédé à la dénomination des voies de la Commune de Saint-Aigulin dans le cadre du nouvel adressage.

Elle informe le Conseil Municipal de modifier la dénomination d'une voie : ainsi, la Rue initialement dénommée « Rue de Marchet » serait modifiée pour être dénommée « Rue Terrier de Marchet ».

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification de dénomination de la « Rue de Marchet » en « Rue Terrier de Marchet ».

- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 8 décembre 2022

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL : DÉPENSES DE PERSONNEL

Madame le Maire expose au Conseil

Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget principal pour abonder le chapitre dépenses de personnel. En effet, les crédits votés en début d'année sont insuffisants, du fait d'une part du recrutement

de contractuels non prévus dans l'année, mais aussi du fait de l'augmentation de 3,5% du point d'indice de rémunération des fonctionnaires.

Madame le Maire présente donc la décision modificative :

Séance du 8 décembre 2022 (suite)

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2022	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHARGES GÉNÉRALES	ENERGIES	215 000,00 €	- 25 000,00 €	190 000,00 €
DÉPENSES DE PERSONNELS	PERSONNEL NON TITULAIRE	70 000,00 €	+ 25 000,00 €	95 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 264 683,40 €	0,00 €	2 264 683,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** la décision modificative n°3 du Budget Principal 2022.

OBJET : LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS : VALIDATION DU DEVIS DÉFINITIF DES TRAVAUX ET DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement, sis les Grands Champs.

Elle présente la synthèse des coûts de ces travaux, dont le montant total s'élève à 806.078,22 € HT, soit 967.293,87 € TTC. Elle présente également l'évaluation du prix de vente de chacun des lots, dont le montant permet de couvrir le montant des dépenses liées aux travaux de création du lotissement.

A ce stade du projet, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le devis du Syndicat de la Voirie 17, d'un montant de 679.576,83 € HT, soit 815.492,20 € TTC, afin de déclencher la phase active des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le coût global des travaux de création du lotissement Les Grands Champs pour un montant total de 806.078,22 € HT, soit 967.293,87 € TTC

– **Autorise** Madame le Maire à signer le devis du Syndicat de la Voirie 17, d'un montant de 679.576,83 € HT, soit 815.492,20 € TTC

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE

LOCALE (SPL) DÉPARTEMENTALE

Par délibération en date du 10 novembre 2022, il a été décidé d'approuver les statuts et de prendre une participation au capital de la SPL départementale.

Il importe de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale.

Se porte candidate :

– pour l'Assemblée Générale : Mme QUANTIN Brigitte

– pour l'Assemblée Spéciale : Mme QUANTIN Brigitte

Pour ces désignations, l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le vote à main levée.

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 novembre 2022 approuvant les statuts et la prise de participation au capital de la SPL départementale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

– de désigner Mme QUANTIN Brigitte représentante au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale,

– de désigner Mme QUANTIN Brigitte déléguée au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale.

– D'autoriser le représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Désigne Mme QUANTIN Brigitte représentante au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale,

– Désigne Mme QUANTIN Brigitte déléguée au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale.

– Autorise le représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.

OBJET : REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA CDCHS ET LES COMMUNES

Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022. Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la CDCHS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Adopte** le principe d'une sectorisation du reversement comme suit :

– **100 %** de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge dans les zones d'activités économiques communautaires où s'applique la fiscalité professionnelle de zone

– **0 %** de la part communale de taxe

Séance du 8 décembre 2022 (suite)

d'aménagement à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge dans les autres secteurs
– **décide** que ce recouvrement sera

calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022,
– **autorise** Madame le Maire ou son délégué à signer la convention sur le

partage de la taxe d'aménagement jointe en annexe et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VŒUX 2023

Les vœux du maire et des conseillers



QUEL PLAISIR DE NOUS RETROUVER À L'OCCASION DE LA TRADITIONNELLE CÉRÉMONIE DES VŒUX !

Ce vendredi 6 janvier 2023 était pour Madame le Maire de Saint-Aigulin, l'ensemble de son conseil municipal et le conseil municipal des jeunes un tout premier exercice non initié depuis le démarrage de la mandature en mars 2020.

Deux années sans cérémonie des vœux se sont donc écoulées pour cause de contexte sanitaire.

L'occasion donc de revenir sur les bases de ce rendez-vous très prisé au démarrage de chaque nouvelle année.

Pour obtenir une cérémonie conviviale et festive, plusieurs ingrédients sont nécessaires :

- Un discours pragmatique et pas trop long : l'occasion de revenir sur la politique de revitalisation initiée bien avant le démarrage du programme Petites Villes de Demain initié en mars 2021 et de saluer :
 - les nouveaux arrivants qui permettent à notre population de se renouveler,
 - les entrepreneurs qui ont choisi Saint-Aigulin pour l'exercice de leur activité,
 - le travail des agents communaux sur les bons et loyaux services apportés à la collectivité,
 - l'engagement des forces vives associatives qui contribuent à faire en sorte que Saint-Aigulin vive et

rayonne parfois au-delà de notre bassin de vie.

- Le rappel des projets qui ont vu le jour et de dresser les contours de ceux programmés en 2023 ;
- Une population intergénérationnelle au rendez-vous représentative de la richesse de notre commune ;
- Le soutien de nos voisins et partenaires de longue date : à noter la présence des maires des communes voisines en sud Saintonge et au-delà, des représentants de la gendarmerie et du SDIS.
- Sans oublier les petits fours qui ont mis un terme aux traditionnelles galettes de rois historiquement servies pour l'occasion.

Cette année 2023 aura également été marquée par les salutations aux 3 agents qui ont quitté la collectivité en 2022 pour cause de retraite (par ordre de départ) : Jean-Marc Baribas, Véronique Bouaza et Marie-Josée Bizzotto.

L'occasion également pour Madame le Maire de saluer le dévouement et le travail apporté par Alfred Blazquez dénommé sur l'ensemble de la commune « Didi » à l'issue d'une longue carrière consacrée au monde associatif.

Une année qui commence donc sous le signe du « bien-vivre ensemble », marque de fabrique de notre commune hier, aujourd'hui et encore demain !
Belle année à tous !

RETRAITE**Alfred Blazquez que nous connaissons tous par son petit nom « DIDI »**

DIDI a décidé de prendre sa retraite du monde associatif, il affiche un parcours long et bien fourni.

Quarante-deux années de bénévolat au service de la

commune, éducateur, puis dirigeant, vice-Président et Président de l'USAS Football de 1980 à 2002, sans oublier aussi une carrière de footballeur, qui s'est arrêté brutalement en 1973, suite à un accident. Bénévole au club de natation de 1999 à 2019.

En 1996, il crée l'inter-association, il fédère la majorité des assos pour créer et organiser la 1^{re} fête des sports suivie de la fête des associations.

De 1989 à 2008, il est élu au conseil municipal, d'abord en tant que conseiller municipal puis adjoint au Maire chargé de la commission vie associative.

En 2008, il reprend aussi le comité des fêtes, Président des deux associations, il gère chaque année avec ses équipes de bénévoles le carnaval, la fête de la musique, la soirée moules frites, la soirée cagouilles, le goûter et spectacle de Noël pour nos enfants, le bal du collège, la fête du printemps et la Brocante et la fête des vendange et la Brocante.

Didi a présidé ses dernières assemblées générales le vendredi 13 janvier 2023.

Le conseil municipal et les Saint-Aigulinois, le remercient de son dévouement et le félicitent pour ce parcours exemplaire.

Nous sommes heureux et fiers de compter parmi les habitants de la commune des personnes aussi généreuses que Didi et nous espérons qu'il pourra être le modèle pour d'autres personnes et susciter d'autres volontés.

ACTUALITÉS**Départs en retraite**

Après Jean-Marc BARIBAS qui est parti en retraite en avril 2022, vient le tour de Véronique BOUZA au 1^{er} décembre 2022, agent administratif en charge de l'urbanisme, du cimetière et de l'accueil à la mairie.

41 ans au service de la commune et de ses habitants, pendant toutes ces années, elle a côtoyé quatre Maires et sept conseils municipaux. Véronique c'était aussi la mémoire vive de la mairie, elle a une connaissance sans failles des familles Saint-Aigulinoises.

Et après Véronique, c'est Marie-José BIZZOTTO qui nous quitte aussi pour une retraite bien méritée après 23 ans au poste d'agent technique affectée aux écoles. Mesdames, ce temps de repos est bien mérité après toutes ces années de bons et loyaux services pour notre commune. Nous vous souhaitons à toute les deux une retraite longue et heureuse.

ADMINISTRATION**De nouveaux visages à la mairie**

De nouvelles têtes sont apparues cette année dans les équipes de la Commune de Saint-Aigulin. Qu'ils travaillent sur le terrain, derrière un ordinateur, à l'accueil du public, ou en collaboration avec les élus, tous jouent un rôle important dans la continuité du service public.

1/ Côté mairie

Véronique Bouaza a depuis fin novembre 2022 rejoint une nouvelle aventure dénommée « retraite bien méritée » après plus de 40 années de service au bénéfice de notre collectivité et de sa population. Véronique sera passée par différentes missions et différents services (la cantine, l'animation des gîtes de

la Dronne...) avant de terminer sa carrière à l'accueil de la mairie en charge de l'urbanisme et du cimetière principalement.

Après une petite période de passation, Sylvie Farsy a rejoint l'équipe des agents de la commune de Saint-Aigulin après avoir passé une partie de sa carrière en région parisienne. Elle assurera donc aux côtés d'Odile l'accueil de la population.

2/ Côté cantine

Marie-Josée Bizzotto a également largement rendu de bons et loyaux services à notre collectivité. Combien d'enfants sont passés par ses garderies, combien d'enfants a-t-elle servi au déjeuner ? Toujours fidèle au poste, à la fois discrète et de bonne humeur, « Marie-Jo » fera partie de ces départs qui laissent un vide...

Sandra Vaurat prendra le relai sur les tâches d'entretien et de service cantine après avoir honoré sa mission pour le compte de la Communauté de Communes de Haute Saintonge au bénéfice de nos écoles.

3/ Côté médiathèque

Mathéo... est depuis novembre 2022 le nouvel agent de la médiathèque qui œuvre aux côtés de Valérie pour faire vivre et animer ce lieu.

A eux deux, en 2023 la médiathèque sera en mesure de vous proposer de nouvelles animations pour le plus grand plaisir de notre jeunesse.

Bienvenue à cette équipe !

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Toujours prêts à œuvrer pour la collectivité, le CMJ a été très actif au cours de cette fin d'année 2022 :

- Le 11 novembre, tous les jeunes élus ont participé activement à la cérémonie au monument aux morts. Ils ont, à tour de rôle, énuméré les noms de tous les soldats morts au combat pendant la première guerre mondiale originaires des communes de La Barde, Boscammant, La Genétouze et Saint-Aigulin. Bravo à eux pour leur engagement.
- En partenariat avec l'ASA, ils ont organisé et participé à des jeux sur la patinoire du Marché de Noël le dimanche 18 décembre. Ces activités ont été très appréciées.

Pour 2023, deuxième et dernière année de leur mandat, les jeunes ont plusieurs projets :

- participer à l'élaboration d'une fresque avec l'aide d'un artiste et qui serait exposée au City stade.
- organiser une chasse aux œufs pour Pâques
- participer à la commémoration du 8 mai
- organiser des animations au City stade à la fin du printemps

Dynamiques, dévoués et volontaires, les membres du CMJ assument pleinement leur rôle avec enthousiasme et sérieux. Ils se sentent très impliqués dans la vie de notre commune.

Jacques JULLIEN, élu référent au CMJ



ENFANCE

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) le 1^{er} décembre à la micro-crèche de Cercoux



Brigitte QUANTIN, Jean-Jacques RODRIGUEZ et Nicolas MORASSUTTI.



Brigitte QUANTIN, Gaëlle GAUTRONNEAU et Nicolas MORASSUTTI.

Le syndicat de communes de Montguyon représenté par sa Présidente Brigitte Quantin, le syndicat de communes de Montlieu-La-Garde représenté par son Président Nicolas Morassutti et la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime représentée par Jean-Jacques Rodriguez, Président du conseil d'administration et Gaëlle Gautronneau, Directrice s'engage aujourd'hui ensemble dans des actions sociales, selon les besoins spécifiques du territoire, avec la signature de la convention territoriale Globale (CTG). Cette CTG remplace progressivement les contrats enfance-jeunesse depuis le 1^{er} janvier 2020.

Avec cette démarche, les deux syndicats coconstruisent un projet social global, avec des objectifs de transformations identifiées à l'échelle des 26 communes.

En juillet 2021 débutaient les premières réunions avec les élus et en décembre 2021 celles avec les acteurs du territoire (habitants, associations, écoles, crèches...). L'objectif était de déterminer les enjeux pour les années à venir : quels sont les changements souhaités dans ce sud de la Haute-Saintonge ? Ce premier décembre 2022 marque d'une première pierre le fruit d'un long travail de concertation. La prise en compte des particularités des communes, le travail des élus de la Commission pour organiser le cheminement vers les objectifs identifiés, permettront de réaliser ces changements souhaités.

Cinq « Chemins du changement » se sont dessinés pour les 2 Monts. Ils vont permettre :

- qu'une majorité des acteurs locaux connaisse les activités menées par les autres, partage ses constats et

mène des actions communes.

- qu'une majorité des habitants ait connaissance de l'offre enfance / jeunesse / sport / culture existante sur le territoire.
- que les familles des 2 Monts utilisent des services et actions en moins de 10 minutes de leur domicile et/ou disposent de solutions de mobilité.

- qu'une majorité des enfants et des jeunes utilise les services et profite d'actions favorisant l'ouverture scolaire et culturelle.

- que les élus des 2 Monts portent une politique éducative et sociale engagée, à l'échelle de ce territoire.

Des actions, issues de ces « Chemins du changement », se mettront en place au fur et à mesure du temps pour concrétiser les développements souhaités.

Un programme au bénéfice des habitants et d'une dynamique nouvelle pour les 2 Monts.



ÉCONOMIE**Revitalisation et commerce :
Comment notre centre-bourg s'en sort ?****REVITALISATION
Centre-bourg
et Commerces**

Soutenir le commerce des centres-villes relève d'une action durable et globale autour d'un projet commun. Dans une politique visant à redonner de l'attractivité aux commerces de centre-bourg, différents leviers sont à actionner pour faire vivre une centralité comme la nôtre :

DÉVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

C'est ce qui sera à l'honneur avec notre OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui a pour ambition d'accompagner à la rénovation du parc de logement que l'on soit propriétaire bailleur ou propriétaire occupant. Les travaux aidés seront en priorité la rénovation énergétique et la perte d'autonomie.

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

La Mobilité est une compétence Régionale. Dans les faits, la Communauté de Communes de Haute Saintonge dispose d'une AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) de niveau 2. C'est à cette occasion qu'elle a notamment développé des solutions de TAD (Transport à la demande) qui apportent de vraies réponses sur un territoire étendu comme le nôtre.

A noter également que des solutions de transport solidaires existent (panneaux verts - Rezo Mobicoop).

Ne pas oublier que nous disposons d'une gare ce qui est un vrai plus pour le rayonnement de notre commune.

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

Cela a été la mission principale de notre plan guide coordonné par le cabinet Altéréo. Après avoir réalisé différentes balades urbaines, des ateliers sur plan, des réunions publiques, notre plan guide a été présenté à la population début novembre 2022. Au programme de cet aménagement de l'espace public : la suite du réaménagement de notre place de la Victoire dans la continuité de ce qui a déjà été fait avec la maison de santé, la pharmacie et la place Verdun afin de doter notre commune – traversée par un axe départemental - d'une vraie centralité centre-bourg bien identifiée de tous

FOURNIR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, SERVICES PUBLICS, À L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

En récupérant la compétence de la Maison France Services, la position de notre commune est non équivoque sur le parti pris de maintenir à notre population un accès aux équipements et services publics.

Sans action coordonnée sur ces différents leviers, l'action sur le commerce risque de ne pas avoir l'effet escompté.

C'est bien le sens du programme « Petites Villes de Demain » lancé en 2020 : avec pour objectif de renforcer les moyens des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des

fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire, jusqu'en 2026.

Cette politique du commerce se doit pour fonctionner d'être tournée vers l'avenir sans chercher à vouloir reconstituer le tissu commercial du passé. Ensuite, cette politique ne pourra fonctionner sans une prise de conscience des consommateurs-citoyens de la nécessité d'un **retour vers le local, l'authentique, les circuits courts, et les petits commerces indépendants**. L'on pourrait rajouter le besoin de redécouvrir le temps de vivre différemment.. mais c'est encore un autre sujet.

En tout état de cause, les signaux envoyés en 2022 du côté de Saint-Aigulin sont plutôt positifs aux vues du nombre de nouveaux commerces accueillis :

- Kristal beauté pour parfaire regard, bouche et ongles ;
- Le Seventeen : Le bar est le commerce par essence qui a vocation à créer du lien social.
- L'implantation de 2 agences immobilières : FCI

immo et Human Immobilier.

- L'hair du temps : salon de coiffure au Cherpe
- Les repreneurs du magasin de fleurs / pompes funèbres Quantin Dubreuil

Sans oublier l'arrivée prochaine de :

- D'une couturière
- D'un centre de contrôle technique
- De la nouvelle maison de la presse « Aux milles feuilles » accompagnée de sa halle marchande aux circuits courts
- L'extension de Art'pizzanale

En tout état de cause, la revitalisation commerciale et économique d'un centre-bourg implique de recréer des occasions de s'y rendre. Ces occasions peuvent être quotidiennes ou plus exceptionnelles. Elles peuvent s'adresser aux habitants du territoire ou aux touristes et autres visiteurs.

Nous continuerons d'accompagner nos forces vives entrepreneuriales pour faire que Saint-Aigulin reste un centre-bourg attractif et actif !

CULTURE

Une micro-Folie à Saint-Aigulin



Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villettes, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. Implantées au plus proche des habitants, ces plateformes culturelles

de proximité sont un véritable outil au service de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

Après avoir répondu à un appel à candidatures ouvert en septembre dernier, notre Cheffe de projet Petites Villes de Demain a coordonné la candidature jumelée de Saint-Aigulin avec Montguyon, Montlieu-la-Garde et Montendre.

Ce sera donc en itinérance que ce nouveau service culturel sera proposé sur notre commune dans les locaux de la médiathèque.

Le projet a besoin de se construire mais verra le jour en 2023.

Dans cette attente, nous sommes fiers d'avoir été lauréats de cet appel à candidature car ce projet de Micro-Folie répond aux enjeux d'accès de tous à la culture, de sensibilisation aux pratiques artistiques auprès de populations qui en sont le plus éloignées.

DÉCORATIONS DE NOËL

Des Gnomes dans les rues



Noël terminé... Les illuminations ont scintillé une partie du mois de décembre jusqu'aux vœux du conseil municipal début janvier. Cet hiver 2022 a été marqué par ce grand débat associé aux illuminations : l'aspect écologique, le coût en électricité posent question depuis plusieurs mois et l'incidence sur les finances de la commune n'ont pas échappé à la règle.

Toujours est-il que la commune a brillé - sur des amplitudes horaires réduites - et les gnomes que nous avons vu apparaître l'année dernière sont revenus pour sillonner les abords des principaux services publics de la commune : Mairie, écoles, médiathèque, Maison des Services...

A noter que ces cinq paires de gnomes ont été réalisées par une partie des conseillers municipaux et leur famille. Deux bénévoles du dispositif de l'heure civique ont prêté main forte pour réaliser ces personnages burlesques mais 100% verts.

SERVICE PUBLIC

La Maison France Services est devenue compétence communale



Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Maison France Services, hier portée par la Poste, est devenue compétence communale.

Un guichet unique de services

Caisse d'allocations familiales, ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie, Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi...

Autant de services qui se rapprochent de votre quotidien.

Proximité et accessibilité

Implantées dans les locaux de notre Maison de Services au Public (Entrée à droite de la poste côté pharmacie), deux personnes formées à l'accueil du public vous y attendent pour vous apporter une réponse pour les formalités de votre quotidien : Charlène en tant que conseillère numérique et Sawcen en tant qu'agent France Services.

Pour simplifier la relation des usagers aux services publics, n'hésitez plus ! Demandez leur de vous accompagner dans vos démarches.

Horaires d'ouverture en 2023 :

Du lundi au vendredi :

Samedi matin :

RETRAITE

Un départ qui va laisser un vide...



Karl SIRE, gendarme depuis 18 années sur notre bassin de vie, est parti rejoindre d'autres aventures dans des contrées plus lointaines.

L'occasion pour la municipalité - invitée à son pot de départ fin décembre dernier - de lui témoigner la considération exprimée : Karl Sire a toujours fait preuve d'une grande conscience professionnelle, de beaucoup de rigueur, d'anticipation, de précision et bien sûr de disponibilité.

Toutes ces qualités, il les a développées au contact permanent de notre collectivité, des élus et des agents au service des habitants de notre commune et de territoire des trois monts - si grand !

C'est enfin son savoir-faire, son savoir-être et son savoir-transmettre y compris auprès de nos jeunes générations qui a été souligné lors du petit discours de remerciement effectué.

L'ensemble du conseil municipal lui souhaite à lui et sa famille une belle et douce continuation.

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets au quotidien



Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge s'engage, avec ses habitants, en faveur de la réduction des déchets en améliorant la collecte, le tri et le recyclage. L'extension des consignes de tri, des filières de valorisation plus performantes ou le développement du compostage ont permis de limiter notre impact environnemental.

Les emballages sont une des conséquences de notre mode de vie « moderne ».

Une fois vidés, la majorité d'entre eux peuvent suivre une filière de recyclage à une seule condition : être triés conformément aux consignes en vigueur.

En tant que premier maillon de la chaîne du recyclage, le tri à domicile joue un rôle primordial dans la limitation des déchets à traiter.

Trier, c'est transformer des déchets en nouvelles matières premières, donc éviter un gaspillage inutile. Mieux on trie, moins on gaspille, plus on recycle !

Voici la liste des conseils et outils mis à votre disposition pour vous permettre de trier d'une façon optimale.

LE TRI, PETITS GESTES, GRANDS EFFETS

<p>EMBALLAGES ET PAPIERS</p> <p>Tous les emballages se trient.</p> <p>Tous les papiers Emballages en plastique Emballages métalliques Emballages en carton</p> <p><i>Des semaines vous attendent au vert!</i></p> <p>POINT DE REGROUPEMENT</p>	<p>VERRES</p> <p>Bouteilles, Pots Bocaux en verre SANS Bouchon, couvercle ou capsule</p> <p>TEXTILES</p> <p>Vêtements Chaussures Linge de maison</p> <p>Propres et secs même usés Chaussures par paire (les attacher entre elle dans un sac bien fermé)</p> <p>POINT RECYCLAGE</p>	<p>DECHETS BIODEGRADABLES (Fermentescibles)</p> <p>Epluchures de fruits et de légumes Restes de repas Coquilles d'œufs Marc de café et sachets de thé Déchets de jardin en petite quantité (Feuilles et fleurs mortes, tonte, taille) Cendres froides Sciures</p> <p>Adressez-vous à la CDC de Haute-Saintonge</p> <p>COMPOSTAGE</p>	<p>ORDURES MENAGERES</p> <p>Plus grand chose dans mon sac noir !</p> <p>Lingettes Emballages sales Couches Vaisselle cassée</p> <p>POINT DE REGROUPEMENT</p>	<p>DECHETS VOLUMINEUX</p> <p>Cartons, Ferraille, Gravats, Végétaux, Bois, Encombrants divers, Mobiliers divers, Equipements électriques et électroniques</p> <p>DECHETS TOXIQUES Des particuliers uniquement</p> <p>Bidons de pétrole, Peintures, Solvants, Produits acides, basiques, Bombes aérosols, Phytosanitaires, Filtres à huiles, Combustibles, Batteries, Piles, Ampoules, Néons, Cartouches d'imprimantes, Films radiographiques, Huiles minérales et végétales</p> <p>Un sac de dépôt est à votre disposition et accessible à l'agent de déchèterie</p> <p>DÉCHÈTERIES</p>
--	---	--	--	---

WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS



CALENDRIER DE COLLECTE 2023

SAINT-AIGULIN Communauté de Communes de Haute Saintonge

JANVIER

L	Ma	Me	J	V	S	D
	3	4	5	6	7	8
2	10	11	12	13	14	15
9	16	17	18	19	20	21
16	23	24	25	26	27	28
23	30					29
30						31

FEVRIER

L	Ma	Me	J	V	S	D
	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS

L	Ma	Me	J	V	S	D
	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER

L	Ma	Me	J	V	S	D
	3	4	5	6	7	8
2	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						31

FEVRIER

L	Ma	Me	J	V	S	D
	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS

L	Ma	Me	J	V	S	D
	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SECTEUR D1

- PILET DES LANDES BUZEIN
- DEL AIR
- LE MOU
- COSSON
- LE CHERPE
- VEVILLE
- BRUNELLET DES LANDES LES BOIS
- LE BOIS DE L'ARRET TROTTE
- CHENE
- LE MOUDER
- JEAN COUIN
- LE PETIT MONDAIN
- LES HERAUDS
- LA CROIX DE RIBALEAU
- BOUZOU
- ROUALPEU
- BOURS - EST, VOIE SNCF

SECTEUR D2

- MALLANNE
- CITE LONGUEPISSE GRÉSIL
- LA CROIX DE VARRACHAUD
- ROUTE DE LA BRANDE LE BOIS DE LAMET
- LE MAINE DUFOUR
- LA CROIX DE GOUZLH
- MARSHET
- ROUTE DU C.E.S. SICARD
- LES PHILIPONS VENIS
- LE VALAVEROT CHERIER
- LA CROIX DE GABRIELLES LE PETIT BRANDY BRANDY
- BERNIER
- VALLAGE
- CHAMPAGNE
- LES HERVEUX
- MOULIN DES HERVEUX LES CHAMPABOYTES VILLETTE
- MELLEUILLE
- LE BORGLE

BAC À COUVERCLE GRIS :
ORDURES MÉNAGÈRES

BAC À COUVERCLE JAUNE :
TRI SÉLECTIF

D1 COLLECTE
SECTEUR 1

D2 COLLECTE
SECTEUR 2

VACANCES SCOLAIRES
ZONE A

POUR CONTACTER LE
SERVICE DÉCHÈTS :
05.46.48.78.34

ORDURES MÉNAGÈRES À JETER EN SAC FERMÉ DANS LE BAC GRIS

Les composteurs sont mis à disposition gratuitement aux habitants de la Haute Saintonge à raison d'un composteur par foyer.

Réservez votre composteur sur le site internet : www.haute-saintonge.org



Les cartons multicouches doivent être stockés et apportés sur la déchèterie de votre commune



EMBALLAGES ET PAPIER À TRIER EN VRAC SANS SAC DANS LE BAC JAUNE



EMBALLAGES EN VERRE À DÉPOSER DANS LE CONTENEUR VERRE





CÉRÉMONIE

Commémoration du 11 novembre

C'est avec un beau soleil que s'est déroulé le 104^e anniversaire de la commémoration de l'Armistice de 1914-1918 ainsi que la cérémonie en hommage à tous les morts pour la France.

D'abord par un déplacement, pour se rendre devant le monument aux morts, accompagné par la musique "Amazing Grace".

La levée des couleurs annonce le début de la commémoration, suivie des allocutions du Président et de Brigitte Quantin, Maire de Saint-Aigulin. Le Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J) fait la lecture des noms de nos morts glorieux de 14-18 de nos trois Communes. Kévin Francout, directeur de l'école Jean Ferrat, cite deux de nos morts pour la France au Mali 2022 et, a aussi une pensée toute particulière pour Damien Buil, enfant de Saint-Aigulin, héros morts pour la France en Opération Extérieur (OPEX).

Une fleur a été déposée par les élèves de l'école Jean Ferrat, puis ont été déposées des gerbes : une

du Conseil des Jeunes, une des Anciens Combattants OPEX et AFN (Afrique Française du Nord) et une de la Municipalité.

Vient la sonnerie aux Morts, une minute de silence suivie de "la Marseillaise" chantée par les élèves de l'école élémentaire qui sont applaudis par un public venu très nombreux.

Les autorités locales : Brigitte Quantin Maire de Saint-Aigulin, Véronique Jaudeau adjointe de la mairie de La Genétouze et Bernard Furet adjoint de la mairie de Boscamnant se dirigent vers les porte-drapeaux et les délégations pour un salut accompagné de "La Marche des Soldats".

Les porte-drapeaux rendent les honneurs devant le monument.

Fin de la cérémonie.

L'Amicale des Anciens Combattants vous souhaite une très belle Année 2023.

Que tous vos vœux se réalisent. Bonne année.

Photos de Patrick et sonorisation d'Olivier Morcelet.





FESTIVITÉS



Succès populaire pour le Marché de Noël : "C'était splendide, tout le monde était content »

L'association a le sourire. C'était une grande première. L'édition 2022 du Marché de Noël organisé par l'ASA les 17 et 18 décembre derniers a été un fort succès populaire.

UNE ACTIVITÉ INTENSE ET UNE FORTE AFFLUENCE.

Un travail énorme avait été fait en amont pour que cette fête soit pleinement réussie. Le fait d'avoir déplacé le Marché de Noël place Jean Mermoz n'a pas refroidi la population, bien au contraire.

Pour la première fois à Saint-Aigulin, une patinoire était installée. Les écoliers de la commune ont eu la joie de patiner pendant deux jours gratuitement. Et pour certains, c'était la première fois.

DES EXPOSANTS AUX ANGES !

Plusieurs chalets construits pour l'occasion par les bénévoles de l'association avaient été implantés

sur le site afin d'avoir un véritable marché de Noël traditionnel. La salle des fêtes décorée pour l'occasion était également ouverte pour les nombreux artisans-créateurs. Il a même fallu en refuser tellement la demande était importante.

DU FROID MAIS PAS DE PLUIE.

Il a fait froid, mais cela n'a pas empêché les gens de profiter de la fête pendant ces deux jours. La patinoire n'a pas arrêté de fonctionner. Les chalets, la restauration, la buvette et la salle des fêtes ouvertes aux artisans et aux écoles ont rencontré un franc succès.

Plusieurs animations et ateliers étaient offerts aux enfants. Le Père Noël était aussi présent durant ses deux jours, acceptant de se faire prendre en photo avec les enfants et même les parents pour certains.

La balade en calèche du Père Noël s'est promenée



Cinq chalets et une patinoire ont été installés sur la place Jean Mermoz cette année. (Photos Jacky Arnaud)

25 LA VIE LOCALE



dans les rues de la commune comme chaque année. Nous remercions l'école Jean Ferrat pour sa mer-

veilleuse chorale qui a enchanté le public venu très nombreux.

Autre succès le dimanche, un grand repas choucroute était organisé le midi et pour finir, le public avait pu regarder la retransmission de la finale du Mondial France-Argentine sur grand écran.

Le président tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans cette magnifique aventure.

À la population, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau marché de Noël féerique.

Le président, tout le bureau et les bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2023.



**L'ASA VOUS SOUHAITE
UN JOYEUX NOËL ET UNE BONNE ANNÉE 2023**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASA

Nous vous donnons rendez-vous le **3 février 2023** à la **salle Jules Ferry à 18h30** pour notre Assemblée Générale. Venez nombreux pour participer à la dynamique de votre commune.

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS EN 2023

Nos lotos les **8 avril, 26 août et 7 octobre**
Nos marchés nocturnes les **7 et 21 juillet et le 4 août**
Le Marché de Noël les **16 et 17 décembre**.



À l'approche de Noël, les activités et manifestations proposées aux élèves de l'école pendant le mois de décembre ont été nombreuses.

Tout d'abord, le traditionnel spectacle de Noël a généreusement été offert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire, le jeudi 8 décembre, par l'Inter-Association. Avant que ce magnifique spectacle de magie ne commence, les élèves des deux écoles ont respectivement réalisé deux chants. Ces chants ont non seulement permis de montrer à leurs camarades de l'autre école le fruit de leur travail et de leurs répétitions, mais également de remercier les bénévoles de l'Inter-Association grâce auxquels la magie de Noël vibre dans les cœurs des petits et des grands depuis de nombreuses années. Enfin, après avoir applaudi "Cyril le magicien", chaque élève a pu repartir avec une chocolatine, une brique de jus d'orange et un chocolat. Nous remercions chaleureusement les membres de l'Inter-Association et plus particulièrement M. et Mme BLAZQUEZ qui ont toujours mis beaucoup de cœur à émerveiller les enfants.

Pour poursuivre dans les traditions, les presque 140 élèves de notre école se sont rendus au cinéma de La Roche-Chalais, le lundi 12 décembre, pour la Séance de Noël. Nous avons pu visualiser le dernier film de Michel OCELOT (réalisateur de Kirikou) : Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse. Ce film comprenait trois contes se déroulant dans des époques et dans des lieux différents. C'est avec beaucoup d'étonnement, mais encore davantage de joie que nous avons quitté le cinéma sous la neige. Merci au Cinéma de La Roche-Chalais pour la séance gratuite et à la municipalité de Saint-Aigulin pour le transport.

Au lendemain du Cinéma de Noël, le mardi 13 décembre, les élèves de l'école ont arpenté les rues de Saint-Aigulin afin de décorer les 40 sapins mis en place un peu plus tôt par les Services Techniques de la commune (que nous remercions pour leur disponibilité, leur réactivité et leur travail). De l'église Saint-Fort à U Express, en passant par les rues Victor Hugo et Gambetta, chaque sapin a été orné d'argenté et de bleu, à l'image des décorations lumineuses du village. Afin de couvrir tous les sapins, c'est environ 400 petits paquets faits-main qu'il a fallu réaliser dans les classes et dans la cour. Fort heureusement, nous avons une nouvelle fois pu compter sur l'aide précieuse de Mme GRIMAUD et Mme BLAZQUEZ, petites mains de l'ombre tellement essentielles à nombre de projets. Un merci affectueux à elles deux d'avoir minutieusement préparé tout le nécessaire de fabrication et merci également à Mme QUANTIN, maire de Saint-Aigulin, pour l'achat du matériel.

Enfin, pour clôturer cette deuxième période, tous les enfants de l'école élémentaire ont pu faire du patin à glace sur la patinoire louée par l'ASA (Alliance Saint-Aigulinoise) à l'occasion de leur magnifique Marché de Noël. Gratuitement et pendant deux jours, les classes de sont succédées pour laisser petits et grands, découvrir ou redécouvrir les joies de la glisse. De beaux moments remplis de rires, de joie et de chutes qui resteront longtemps gravés dans les mémoires. De plus, toujours désireuse de participer à la vie locale, l'école élémentaire, en plus d'avoir tenu un stand tout le week-end, a réalisé une Chorale de Noël qui s'est produite le samedi 17 décembre à 19h00 sur le Marché de Noël. Après avoir chanté six chants



devant un public nombreux et conquis, l'ASA a offert des chamallows grillés à chaque petit chanteur ainsi que des marrons grillés à leurs parents, le tout dans une ambiance festive, familiale et chaleureuse. Nous remercions grandement les membres de l'ASA pour cette magnifique manifestation qui a su combler et émerveiller l'ensemble des enfants de l'école.

Un profond merci à mes collègues enseignants, aux services civiques et AESH, aux agents et aux bénévoles travaillant et donnant de leur temps, souvent sans compter, pour notre école et ses élèves. C'est à ce beau travail d'équipe que nous devons notre dynamisme et nos réussites.

L'école élémentaire Jean FERRAT souhaite à toutes les Saint-Aigulinoises et à tous les Saint-Aigulinois une très belle année 2023. Que celle-ci vous apporte santé et bonheur.

*Le directeur,
Kevin FRANCOUT*

NOUVEAU

Bobinette, créatrice en couture



Jeune créatrice en couture sur Saint-Aigulin, je confectionne des pièces zéro déchets comme des lingettes nettoyage, lingettes démaquillantes, éponges...

Je produis également des pochettes, torchons, ou des produits sur mesure à votre demande.

✚ Contact : Xtrême : 06 95 62 69 80
bobinette.crea@gmail.com
Instagram Bobinette_crea
Facebook : Bobinette

<https://www.vinted.fr/member/99034556-lylydup>

HOMMAGE

Suzanne Dufourcq nous a quittés

Née à MONTÉLIMAR, à 16 ans, elle rejoint la résistance, suit les cours PIGIER, sténo-dactylo comptabilité, marraine de guerre elle rejoint BORDEAUX, travaille à la FIDUCIAL où elle finira sa carrière comme secrétaire de direction.

Mariée, elle a un fils, puis un petit-fils et 2 arrière-petites-filles.

À la retraite, avec son époux, elle se retire à LA BARDE où elle sera élue Maire et fera 2 mandats. Entre autres, elle créera le Club des Sages en 1991.

Au décès de son mari, elle vendra sa grande maison pour venir à Saint-Aigulin. Toujours active elle adhère à l'Association Art, Culture et Loisirs et fait partie du Comité de lecture du "PETIT AIGULINOIS". Après une vie bien remplie, elle décède dans sa maison le 9 novembre 2022, à l'âge de 96 ans."

Les membres de l'association Art, Culture et Loisirs et du comité de lecture, présentent à toute la famille, leurs condoléances attristées.

Suzanne, nous ne t'oublierons jamais, tu vas nous manquer.

AIDES À LA PERSONNE



Forum national ADMR à Nantes

L'ADMR a tenu son forum national à Nantes. Deux mille professionnels, salariés, bénévoles se sont réunis pour parler de l'aide à domicile avec tables rondes et intervention de différents participants.

Devenir bénévole, c'est prendre part à une aventure humaine qui compte plus de 85 000 bénévoles sur le territoire français et qui partage les mêmes valeurs ; pour l'ADMR, c'est aussi rejoindre un réseau qui s'engage pour permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie, pour leur apporter chaque jour un service à domicile sur mesure, fiable et de qualité.

L'ADMR, UN RÉSEAU ASSOCIATIF AU SERVICE DE TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE, PARTOUT EN FRANCE, DEPUIS 1945

Le réseau ADMR tire sa force d'un mode de coopération original, la complémentarité de trois acteurs :

- Le **client** est le décideur, il exprime à tout moment, ses attentes et ses besoins.
- Le **bénévole** est à l'écoute de chaque personne et constitue la source de vie de l'association locale ;
- Le **salarié**, encadré par le bénévole, accomplit les prestations de service auprès du client, avec qui il noue une relation de confiance. Le personnel d'intervention est entouré de salariés administratifs et d'encadrement présents au sein des associations ou des fédérations.

Des salariés au service des seniors et de leurs proches, des bénévoles à leur écoute.

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, entretien du logement, livraison de repas (sur certains secteurs), aide administrative, transport accompagné...
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort, soins suite à un retour d'hospitalisation

- Téléassistance mobile et domotique Filien ADMR
- Aide aux aidants (accueils de jour, plateformes de répit, café des aidants...)
- Habitats regroupés (Habiter Autrement ADMR projets en cours) et établissements d'accueil (résidences autonomie, maisons de retraite, hébergements temporaires...)

AINSI, L'ADMR EST LE 1^{ER} RÉSEAU DE SERVICE À LA PERSONNE CERTIFIÉ NF « SERVICES AUX PERSONNES À DOMICILE » (650 ASSOCIATIONS).

Cette reconnaissance permet de formaliser les pratiques, d'améliorer la continuité des interventions et le service rendu aux clients.

Notre secteur, Sud Saintonge, a comme l'ensemble national un manque récurrent de salarié. Afin d'alléger leurs charges, entre autres, la fédération départementale a mis en place depuis deux ans des voitures de service qui améliorent les conditions de travail des salariés. Nos services à la personne ont été valorisés, pourtant, nous restons fragiles face aux épidémies, au mal-être sociétal et au manque de vocation.

Nous restons bien sûr, positifs et les bénévoles (peu nombreux) du secteur restent disponibles. Venez nous rejoindre.

Madame Bellot et moi-même, co-président de cette association, les bénévoles et les salariés ADMR, vous présentons nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année, santé pour vous et vos proches, et réussite dans vos projets.

Bien cordialement, Alain GRINGRAS

CULTURE

Médiathèque



L'année 2022 en images !

De nombreuses animations ont été proposées aux enfants et ont obtenu un grand succès !

A la rentrée, un atelier scrabble a été créé et 8 personnes viennent jouer tous les quinze jours

dans la bonne humeur. N'hésitez pas à venir les rejoindre.

Et toujours plus de nouveautés littéraires !

A bientôt.



ANIMATIONS ENFANTS GRATUITES Février - Mars - Avril - Mai 2023 de 14h30 à 16h30

FÉVRIER

Mercredi 08 : La Saint Valentin

Mercredi 15 : Carnaval / Mardi gras

MARS

Mercredi 08 : La journée de la femme

Mercredi 22 : Préparation de Pâques

AVRIL

Mercredi 12 : Le printemps

Mercredi 19 : « Autour du livre »

MAI

Mercredi 10 : Journée du coloriage

Mercredi 24 : Fête des mères

ACTUALITÉS : SANTÉ

Une Saint-Aigulinoise fait tomber la veste de Jean-Luc Reichmann aux 12 coups de Midi

Sensibilisation au cancer du sein sur le plateau des 12 coups de midi.

Jessica Poussart Lozano, une Saint-Aigulinoise de 39 ans a participé ce samedi 14 janvier aux 12 coups de midi. "Je venais pour m'amuser et sensibiliser au cancer du sein".

"J'ai été diagnostiquée à l'âge de 35 ans. Si je n'avais pas connu l'association Jeune et Rose et été sensibilisée aux signes à observer, je n'aurais jamais insisté et été dépistée à un stade 1".

Ambassadrice Jeune et Rose depuis octobre, l'une de ses missions est de sensibiliser à l'autopalpation.

Contrat réussie " Jean Luc a tombé la veste, on a tous fait une autopalpation sur le plateau. Il était super

prévenant. L'ambiance y est bon enfant : Stéphane, le maître de midi, est adorable on a discuté en coulisses on a pu faire des photos". Pour suivre son parcours, direction le replay de l'émission de TF1.



« Jeune & Rose » est un collectif de jeunes patientes touchées par un cancer du sein. L'association, fondée en 2017, a pour objectifs de sensibiliser les jeunes ainsi que les professionnels de santé et enfin d'accompagner les jeunes femmes touchées par un cancer.



Infos : www.jeuneetrose.fr
www.facebook.com/jeuneetrose/

SOLIDARITÉ

Solidarité Dronne Lary vient en aide aux plus démunis



Depuis le 1^{er} avril 2010, notre association distribue une aide alimentaire dans l'ancien canton de Montguyon aux personnes qui le demandent et qui remplissent certains critères de ressources. Tous les quinze jours, et pour une somme modique, les bénéficiaires peuvent disposer d'un colis de denrées comprenant des produits secs (pâtes, riz, conserves...), des produits laitiers, de la charcuterie et des surgelés...

Pour cela, nous louons deux petits camions (un pour le secteur de Montguyon et un autre pour celui de Saint-Aigulin) afin d'aller chercher nous-mêmes les denrées que met à notre disposition la Banque Alimentaire de Charente-Maritime. Nous devons aller à un entrepôt de Montils situé à 100km entre Pons et Saintes.

Notre association fait également, la "ramasse" auprès de l'Intermarché de la Roche-Chalais et d'U Express de Saint-Aigulin. Nous avons signé une convention avec ces enseignes. Cela nous permet d'apporter un plus aux colis distribués.

Merci à ces supermarchés pour leur soutien tout au long de l'année. Nous tenons à saluer particulièrement U Express pour avoir organisé l'opération "Boîtes de Noël" au profit de nos ayants droit.

Comme chaque année, nos bénévoles sont restés mobilisés et se sont dévoués au cours des préparations, des distributions mais aussi, pendant les deux collectes annuelles. À la dernière, qui s'est déroulée les 25 et 26 novembre 2022 ce sont près de 200 kg de nourriture qui ont été collectés à U Express et plus d'une tonne à l'Intermarché de Montguyon. Merci à tous ceux d'entre vous qui ont fait preuve de générosité même pendant cette période difficile.

Les personnes qui souhaiteraient venir nous aider et participer à cette longue chaîne de solidarité peuvent nous contacter en téléphonant au 06.81.04.16.37 ou bien en contactant le responsable des affaires sociales la mairie de Saint-Aigulin.

Bonne et excellente année à tous !

Jacques JULLIEN,
Président de Solidarité Dronne Lary

NUTRITION ET BIEN-ÊTRE



ATELIER « LECTURE D'ÉTIQUETTES »

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT CRITIQUE POUR POUVOIR DÉCIDER DE VOS CHOIX DE CONSOMMATION

SAMEDI
18 MARS

De 10H00
à 12H00



POINTS ABORDÉS : LE SUCRE • LES ADDITIFS
• LES VALEURS NUTRITIONNELLES • L'ORIGINE DES PRODUITS...

PLACES LIMITÉES
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS À L'ACCUEIL DE VOTRE MAGASIN

U express SAINT AIGULIN

VOUS N'ÊTES PAS COOPÉRATEUR ? RENSEIGNEZ-VOUS À L'ACCUEIL DE VOTRE MAGASIN OU SUR WWW.COOP-ATLANTIQUE.FR



www.coop-atlantique.fr

CONCERTS

Programmation au KAYAK et Rockschool

2023 a tout juste pointé le bout de son nez et avec cette nouvelle année qui commence de nouveaux projets concerts voient le jour.

Cependant, notre saison est déjà bien entamée. Nos 40 élèves de la Rockschool et leurs professeurs, Jean-Baptiste et Priscille, préparent le traditionnel concert de fin d'année qui aura lieu le 17 juin. Nous sommes tous très motivés et impatients de cette soirée. Y participera également notre Chorale Rock "Les Rolling Dronne's" et en 2^e partie de soirée, nous aurons le plaisir d'accueillir le groupe AOS, composé de jeunes étudiants en musique très PROMETTEURS.

Concernant L'AMSA, nos super bénévoles organisent une **soirée Dub le 18 février** prochain dans notre belle salle du Kayak avec au programme DOC GANJAH, GARY CLUNK, ROOTS ZOMBIE et RAFIK SOUND SYSTEM.

Il y aura également une autre soirée concert le **22 avril** avec CHEBALÔM et nos amis d'OKALI.

Mais avant toutes ces festivités, notre groupe local pur souche du Kayak, **LE BON, LA BRUTE ET LE GREFFON**, a sorti son 1^{er} EP "Le Grand Soir" le 21 janvier. Pour l'occasion, une Release Party a été organisée toujours au même endroit. Nous avons été fiers de partager ça avec eux.

RAPPEL DES COURS QUE NOUS PROPOSONS À LA ROCKSCHOOL :

- Guitare acoustique/électrique
- Basse
- Batterie
- On Stage (jouer en groupe)

Renseignements :

Jean-Baptiste Massias

Ainsi que,

- Chant
- Clavier
- Éveil Musical
- Atelier P'tits Rockeurs

Renseignements :

Priscille Morisset :

morisset.priscille@gmail.com

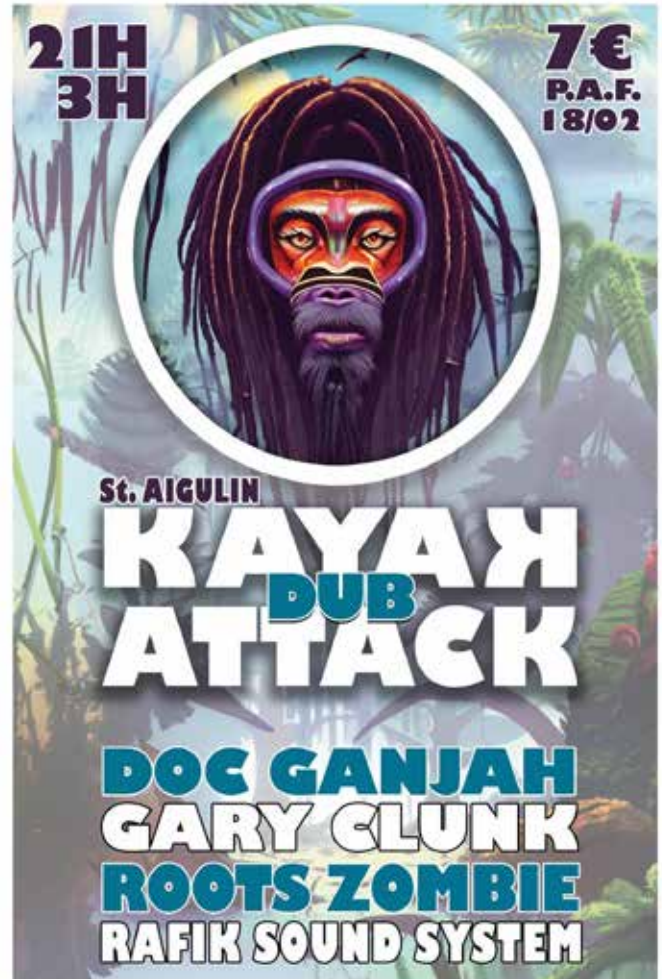
07.81.00.38.38

Chorale Rock "Les Rolling Dronne's" tous les lundis de 18h30 à 20h30.

Voilà quelques occasions de venir nous rendre visite et de se faire du bien aux oreilles !

On vous dit à très bientôt !

Toute l'équipe du Kayak



Le bon, la Brute et le Greffon - Le Grand soir (EP)

ABÉCÉDAIRE



Le Club Abécédaire Passion vous accueille avec plaisir et convivialité tous les 15 jours, le lundi de 14h à 16h à la salle des aînés à Saint-Aigulin.

Venez nous rejoindre pour partager vos idées. Nos activités se terminent par un goûter : gâteaux, galettes, thé et bien d'autres choses...


À bientôt,
Annie et Dominique

THÉÂTRE

L'association Art Culture et Loisirs
et le théâtre Frank Bertrand présentent

Dans la loge de Cyrano

d'après Edmond Rostand



Gros succès au festival d'Avignon!
Un Cyrano plein de panache!

Avec Patrick Guichard

Au théâtre Tony Poncet de Saint Aigulin
le dimanche 2 avril 2023 à 15h

Entrée 10 euros
Réservations / renseignements : 0683059148

AMICALE DES PÊCHEURS

C'est une nouvelle saison qui démarre avec un niveau d'eau très bas pour la Dronne et ses affluents. Espérons des pluies d'hiver assez importantes pour permettre une remontée des débits et des nappes, sans quoi l'été prochain risque de poser question si le thermomètre devait monter comme en 2022.

À la fin de l'été, le Syndicat d'aménagement du Bassin versant de la Dronne Aval / SABV est intervenu sur la Mame pour enlever les embâcles (arbres morts, branches...), de la limite de la Genétouze à sa confluence avec la Dronne.

À noter qu'en 2023, le prix des cartes a légèrement augmenté. Vous pouvez vous les procurer au sein de la maison de la presse à Saint-Aigulin :

- Carte interfédérale : 105 €
- Carte personne majeure : 80 €
- Carte personne mineure : 22 €
- Carte découverte enfant de - de 12 ans : 7 €
- Carte promotionnelle découverte femme : 36 €
- Carte journalière : 15 €
- Carte hebdomadaire : 34 €
- Vignette Club Halieutique : 40 €

En attendant de vous retrouver sur les bords de notre Dronne avec une canne à la main, de jolis poissons au bout, l'ensemble du bureau de l'AAPPMA vous présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

ÉCOLE DE TENNIS

22 enfants inscrits

École de tennis : le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 de septembre à juin.

Le président félicite petits et grands pour leur assiduité.

Championnat régional messieurs par équipe d'hiver 2022

Bilan sportif de la saison écoulée championnat d'hiver :

L'équipe messieurs termine à la 5e place sur 8 équipes

Rendez-vous des manifestations pour l'année 2023 :

- **3 lotos** : le 03 Juin, 19 août, 09 septembre 2023.
- **Le tournoi d'été** se déroulera du 1^{er} au 14 juillet 2023, aura lieu un Tournoi Senior et un Tournoi Jeunes 11 et 12 ans

Le président remercie l'équipe de bénévoles et tous ceux qui s'investissent pour le bon déroulement de l'association.

Le président et son bureau vous souhaitent leurs meilleurs vœux de bonne année 2023

Albert Sandré

34 LA VIE ASSOCIATIVE

ARHSA



LA VIE DE L'ASSOCIATION

La belle saison et la disparition progressive du Covid ont permis à notre association deux jolies sorties: l'une à Nontron et Brantôme en voitures particulières, l'autre à Hautefort en bus à l'occasion des journées du patrimoine.

La période qui vient de s'écouler a encore été marquée pour notre association par le décès d'une fidèle adhérente : Suzanne Dufourcq.

Malgré les difficultés et les deuils successifs, notre

association garde le goût des sorties et découvertes du patrimoine.

NOS PROJETS

Après deux années perturbées par le Covid, nous comptons reprendre nos activités et d'abord tenir notre Assemblée Générale. Celle-ci est particulièrement importante du fait que depuis la démission de J. Baud en janvier 2022 et le décès de P. Lapp en juin 2022, nous n'avons plus de secrétaire adjointe ni de vice-président. Nous comptons sur la présence de nos adhérents pour amener des personnes intéressées par notre association et renouveler le bureau. Il s'agira aussi de faire des projets de sorties pour 2023.

Cette Assemblée Générale aura lieu en février dans l'après-midi à la salle Jules Ferry.

L'ARHSA souhaite à tous une heureuse année 2023.



Contacts :

Nicole Laidet : 05.46.04.05.68

Anne Marie Chatain :

annemarie.chatain @sfr.fr

U.S.A.S. FOOTBALL



Nous voilà à la moitié de saison 2022-2023.

Notre école de football a vu arriver à sa tête, deux joueurs éducateurs Damien F. et Yohan G. qui sont venus partager leur expérience avec Richard T., le mercredi après-midi pour l'entraînement et le samedi pour suivre cette nouvelle génération sur les plateaux et les matches.

Jeunes footballeuses, footballeurs venez nous retrouver, fouler la pelouse et à la fin de l'entraînement partager le goûter ensemble.

Nos deux équipes seniors sont en milieu de tableau.

Nous avons un dirigeant, Dominique qui passe chez vous pour proposer notre calendrier comme l'année passée, merci beaucoup pour votre générosité.

Le club de football vous souhaite une très Bonne Année 2023, bien de belles choses et surtout la santé.

L'ENSEMBLE VOCALE DE LA DRONNE



L'Ensemble vocal de la Dronne, amputé d'une partie de ses membres lors de sa dernière répétition de l'année.

Voici bientôt une année que notre ensemble vocal a vu le jour.

De nouveaux choristes viennent régulièrement renforcer notre groupe.

Vous pouvez, vous aussi, venir vous joindre à nous tous les mardis soir à partir de 20h30 salle Jules

Ferry.

Nous pensons être prêts pour organiser notre premier concert au cours du printemps prochain. En attendant de vous y rencontrer, nous souhaitons que 2023 soit pour vous et vos proches une magnifique symphonie de joie, de santé, de bonheur et de réussite.

DON DU SANG



Le lundi 21 novembre, l'EFS site de Saintes nous avait donné rendez-vous pour une quatrième et dernière collecte de sang pour l'année 2022.

Tout comme les trois précédentes collectes, cette invitation a été très bien entendue. En effet, c'est avec 63 dons que l'équipe du Dr. Jardel est repartie. À contre-courant de la tendance au niveau national, le bilan des collectes pour notre ADSB est en progression cette année de plus de 5,5 % par rapport à 2021. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

C'est une grande satisfaction pour nous, bénévoles, de

voir que notre implication dans cette noble cause qu'est le don de sang paye. Satisfaction aussi pour cette plus grande mobilisation des donneurs, c'est plus de malades soignés. Pourtant, nous pourrions faire mieux. Bien que notre taux de générosité à Saint-Aigulin soit supérieur à celui de la moyenne nationale, nous avons encore une grande marge de progression. Pour cela, nous aimerions être aidés, en particulier nous aimerions pouvoir toucher les collégiens et collégiennes de notre secteur. Ces derniers sont notre avenir, dans quelques années, ils et elles seront en âge de donner. Malheureusement, si des réponses favorables à notre demande d'intervention nous sont parvenues des écoles de la Clotte et du collège Jeanne D'Arc de La Roche Chalais, il n'en est pas de même avec le collège Bernard Roussillon de Saint-Aigulin. Ce qui avait été possible il y a quelques années, ne semble plus possible actuellement... tant semble le démontrer l'absence de réponse à notre courrier.

Pour l'année 2023 qui marquera le 40e anniversaire de la création officielle de notre association, nous souhaitons bien évidemment consolider, voir progresser dans le bilan de nos collectes.

Nous présentons à nos donneurs et à leurs familles, mais aussi à l'ensemble de la population Saint-Aigulinoise, tous nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2023.

SAINT-AIGULIN KARATE CLUB



Malgré une fin de saison intéressante, l'entame de cette nouvelle saison est encore meilleure en terme d'adhérents, avec l'arrivée de nouveaux pratiquants.

Grâce à la diversité ainsi qu'aux partages de notre activité, un regain de participant s'accroît régulièrement. Afin d'obtenir ce résultat, les membres bénévoles du bureau participent activement aux différentes animations. La section enfant et la section Body Karaté sont dans la continuité avec une vraie assiduité des participants. Nos jeunes pousses constituées d'anciens et de nouveaux karatékas est prometteuse. La section Body Karaté réunit un groupe mixte d'adultes de tout âge permettant de retrouver ou de découvrir pour d'autres, une activité physique associant le cardio-vasculaire l'assouplissement et la musculation. Cette façon de pratiquer le karaté en musique est d'avis de tous, un "bien-être" pour les journées à suivre. Le dernier cours annuel s'est effectué avec l'ensemble des pratiquants, suivi d'un goûter pour les enfants et d'un apéritif pour les adultes. Le début de saison a débuté avec un stage karaté adultes tous grades les 14 et 15 janvier, et sera suivi d'un loto au mois de mars. Beaucoup d'autres manifestations s'effectueront au cours du premier semestre 2023. Vous avez la possibilité de les consulter sur notre site internet (nommé ci-après), mais mieux que cela, rejoignez-nous à notre dojo pour vous inspirer de la bonne ambiance de l'association.

Vous pouvez aussi nous rendre visite pendant les cours.

Les horaires sont les suivants :

Le lundi (<i>karaté adulte traditionnel</i>)	19h00-20h30
Le mardi (<i>Body Karaté</i>)	19h00-20h30
Le jeudi (<i>Body Karaté</i>)	19h00-20h30
Le vendredi (<i>karaté enfant traditionnel</i>)	17h45-19h00
Le vendredi (<i>karaté adulte traditionnel</i>)	19h00-20h30

Renseignements :

Toutes les informations sur le Site Internet :

<http://staigulin.karate.free.fr>

Ou Téléphone en soirée :

Christophe JONGES – Enseignant adultes/body :
06.51.84.83.40

Jean-Christophe LANDREAU – Enseignant enfants :
06.06.45.59.70

Les membres du bureau, le professeur, vous souhaitent à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2023. A bientôt.

MAJORETTES DE SAINT-AIGULIN



UN DÉBUT DE SAISON DYNAMIQUE

Après un été rempli de défilés et de rencontres sportives, nous avons lancé notre recrutement annuel. À ce jour, et malgré quelques départs, nous comptons dans nos rangs près d'une trentaine de demoiselles âgées de 3 ans à 25 ans, toutes présentes pour la même passion.

En octobre, nos majorettes ont pu profiter d'une belle journée au parc Mysterra de Montendre pour fêter Halloween, au programme différentes activités dans les divers labyrinthes, pique-nique, détente et rigolades. En novembre, certaines ont participé à un stage bâton à Agen, organisé par l'AMF, notre fédération. En décembre, nos Minis, Baby et Cadettes ont profité d'un spectacle enchanté, organisé par la municipalité de la Roche-Chalais, que nous remercions chaleureusement pour son accueil et son intérêt pour nos majorettes. Nous avons organisé une journée de "passages de niveaux" en collaboration avec l'AMF. Pour l'occasion nous avons reçu la présidente, deux juges nationaux, ainsi que 4 clubs : Les Cadettes de Cadillac beguey, Nord Gironde Majorettes Estuaire, les Batons de l'Estuaire, La Magie du baton, soit environ 80 majorettes, puis nous avons terminé l'année par un après-midi au cinéma Le Club de la Roche-Chalais devant le film "Le chat potté" suivi d'un goûter participatif. Malheureusement, le père Noël n'a pas pu venir jusqu'à nous cette année, mais il avait tout de même envoyé à chacune de nos filles un petit cadeau comprenant un kit de coiffure et des bonbons ! Après quelques jours de vacances, nous avons repris cette nouvelle année avec notre premier Loto de la saison, et le lancement des entraînements pour la préparation du championnat de France 2023 qui aura lieu à Vierzon au cours du week-end de pâques. Nous croisons les doigts et bien sûr, nous ne manquerons pas de vous informer des résultats !

Nos calendriers sont arrivés. Vous pouvez en commander via les réseaux sociaux, auprès du président Jérôme Froustey au 06.74.32.09.00 ou venir au gymnase le mercredi de 15h à 19h.

Nous espérons que l'année 2023 continuera ainsi, pleine de joie et de partage, et vous souhaitons ainsi qu'à vos proches le meilleur : santé, amour, bonheur et réussite.

PAS ET GALOP EN SAINTONGE BOISÉE

Malgré une fin de saison intéressante, l'entame de cette nouvelle saison est encore meilleure en termes d'adhérents, avec l'arrivée de nouveaux pratiquants.

Dernières nouvelles de l'Association de randonneurs Pas et Galop en Saintonge boisée!

L'AG de notre association a eu lieu dimanche 27 novembre 2022, à la salle communale de Saint-Martin-de-Coux. Plus d'une quarantaine de personnes étaient réunies pour faire le bilan de l'année et préparer le calendrier prévisionnel des actions pour 2023 (cf. photo jointe).

Les membres du bureau ont tous été reconduits à l'unanimité pour 2023:

Jean-Jacques Raud, Président; Philippe Bodet, Vice-Président ; Pauline Tarraud, Trésorière ; Frédérique Pascale Prévost, Vice Trésorière ; Barbara Authier, Secrétaire et Marion Raud, Vice-Secrétaire. Un repas partagé a été offert suite à cette assemblée générale.

Une animation pour le marché de Noël organisé par l'association des commerçants (A.S.A) a été mise en place le dimanche 18 décembre, permettant aux jeunes et moins jeunes de profiter de la calèche du père Noël (cf. photo jointe) : sensations garanties ! Merci à la meneuse Bernadette et à ce sacré père Noël



pour cette participation.

La prochaine activité menée sur la commune qui sera visible par tous et à laquelle les compétiteurs ou flâneurs du dimanche sont invités à participer concerne l'organisation d'un concours équestre d'endurance. (cf. affiche ci-jointe).

Les membres de l'Association seront heureux de vous rencontrer et remercier encore toutes les bonnes volontés qui ont œuvré en 2022 au maintien de cette vie locale dont nous faisons partie, et que nous attendons impatiemment de retrouver en 2023...

Nous vous souhaitons à tous, nos meilleurs vœux pour 2023 !

Pas et Galop

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2023

Certaines dates peuvent évoluer
Ouvert dans le respect des réglementations sanitaire en vigueur.

- **Rando st Valentin Adhérents**
Dimanche 12 février > Bourses et Martron 17270
- **Rando des poissons Adhérents**
Dimanche 5 mars > La Génétouze 17360
- **Participation au carnaval Adhérents**
Samedi 18 mars > Saint Aigulin 17360
Dimanche 19 mars > Rando château de Chalais
- **Aigu Rando**
Dimanche 9 / Lundi 10 avril > Saint Aigulin 17360
- **Endurance pas et galop ffe**
Dimanche 7 mai > Saint Aigulin 17360
- **Rando des amoureux**
Samedi 26 dimanche 27 août > La Génétouze 17360
- **Rando trail**
Dimanche 3 septembre > Villefranche de Ionchat 24610
- **Randonnée des Adhérents Adhérents**
Dimanche 26 novembre > (lieu à déterminer)

Renseignements :
J.Jacques : 06 72 16 23 81
Philippe : 06 70 58 49 07
Pauline : 06 31 40 56 19
Mail : raud.jeanjacques@gmail.com

Association loi 1901 n° W 171001094.
Siren 750 132 664 00012.
Siège Social mairie de St Aigulin 17360.

1ER CONCOURS D'ENDURANCE À ST.AIGULIN (17360) LE DIMANCHE 7 MAI 2023 :

Rdv en saintonge boisée, au
croisement de 4 départements
Nouvelle Aquitaine

<https://www.staigulin.com>

organisée par :

**1^è éd. du concours
montée et attelage
en Saintonge**

montée
en vitesse
imposée

De 10km à 80km

ou 2X
10km

en attelage

=> paddock et campement
possibles sur le site le samedi soir
avec repas le soir
sur réservation
et buvette à dispo les 2 jours
=> **food trucks le dimanche**

N° du Concours SIF :
à consulter sur le site de la FFE ou contactez-nous.

RENSEIGNEMENTS: BARBARA AUTHIER- 06 17 09 16 51 -

ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
Permanence à Saint-Aigulin :
Lundi et vendredi de 14h à 16h30
05.46.70.09.97

Permanence à Saint-Martin d'Ary :
05.46.04.45.97

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le **3949**

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
Point Internet : Visio accueil
Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC
05.46.48.00.05
t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● CONCILIAEUR

Monsieur François HERNANDEZ
Permanence tous les 2^e mercredi de chaque
mois entre 9h et 12h à Montguyon.
Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU
05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86
Courriel : maudureau.ml@haute-saintonge.org
ou contact.ml@haute-saintonge.org
Pour prendre rendez-vous :
Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**
ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

● M.F.S

(Maison France Services) :

Permanences : CPAM - Pôle Emploi
Mairie de Montguyon :
9h à 12h et de 14h à 18h
Permanences : CPAM - Pôle Emploi
CAF - Mission locale - MSA
Permanence des finances publiques :
le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin, 17114 Saintes
Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :
58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
Antenne de Montguyon :
32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● CABINETS INFIRMIERS

MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
Soins au cabinet sur rendez-vous
Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**
Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme JULLIEN Véronique et Mme DENOUVION Léa
Maison de Santé Pluridisciplinaire
Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● CABINET MÉDICAL

Docteurs BILLET Christelle et PETTES Sandrine
05.46.04.88.11
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
Docteur BOUMAZZOUGH Abdelaziz
06.23.14.12.65
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20
En cas d'urgence seulement, faites le **15**

● MASSEUR, KINÉSITHÉRAPEUTE, OSTHÉOPATHIE

Mlle SZÁNTÓ Andréa
3 rue Victor Hugo
05.46.04.80.29

● POMPES FUNÈRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre :
05.46.49.27.77

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
17270 Saint-Martin-d'Ary :
05.46.04.52.26

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine
06.62.26.33.38

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
Gérant BONDU Patrick
05.46.04.80.36

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventonné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
Docteurs COENEN Katrien, DE WEER Koen
et MASSONI Sabrina
05.46.04.83.66

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**
Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● LA POSTE

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h
et de 13h45 à 16h30 (le jeudi à 16h15)
Le samedi de 9h à 12h
Heure limite de départ de courrier 15h
Tél : **3631**

● CONCILIAEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE
Permanence 2^e mardi du mois à Montguyon
de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie
au **05.46.86.47.17**
et à Montendre de 13h30 à 17h
RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

● POMPIERS

Faites le **18**. - Portable le **112**

● S.O.S. Essaims

• Léger Destruction
Montguyon - **06.60.05.71.03**
• Claude Gombaud Le Fieu - **06.09.79.01.90**

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
Tél. : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
Tél : **05.46.04.80.32**

PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
Tél : **05.46.04.10.06**

PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
Tél : **05.53.91.42.47**

PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
Tél : **05.53.90.42.08**

PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
Tél : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr

Gratuit



AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

JANVIER

Samedi 28 : Loto de la Maternelle
au Foyer municipal

FÉVRIER

Samedi 04 : Goûter des aînés
au Foyer municipal

Lundi 06 : Don du sang
au Foyer municipal

Samedi 11 : Loto des Majorettes
au Foyer municipal

Samedi 18 : Concert «Kayak Dub Attack»
Doc Ganjah, Gary Clunk, Roots Zombie et
Rafik Sound System
au Kayak à 21 h - 7€ (A.M.S.A)



Samedi 18 : Loto des Anciens Pompiers
de Haute Saintonge
au Foyer municipal

Samedi 25 : Loto du Football
au Foyer municipal

MARS

Dimanche 05 : Théâtre
Les Comédiens en balade
au Théâtre Tony Poncet à 15h (A.C.L)

MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin

JANVIER

Samedi 21 : Pas de messe La Barde

FÉVRIER

Samedi 4 : Saint-Martin-de-Coux (18h)

Samedi 18 : Saint-Martin-de-Coux (18h)

MARS

Samedi 4 : Le Fouilloux (18h)

Samedi 18 : Pas de messe La Barde

Samedi 11 : Loto de Karaté Club
au Foyer municipal

Samedi 18 : Carnaval
dans les rues

Samedi 18 : Loto de l'Inter association
au Foyer municipal

Samedi 25 : Loto du Football
au Foyer municipal

AVRIL

Samedi 01 : Loto de l'école Jean Ferrat
au Foyer municipal

Dimanche 02 : 26^e Bourse d'échanges VW
au Gymnase Guy Epaud
à partir de 9h (Hotflows)

Dimanche 02 : Théâtre «Dans la loge de
Cyrano» avec Patrick Guichard
au Théâtre Tony Poncet à 15h (A.C.L)

Samedi 08 : Loto de l'A.S.A
au Foyer municipal

Dimanche 09 : Course Guy Epaud
autour de la commune

Samedi 15 : Loto des Pompiers
au Foyer municipal

Samedi 22 : Concert
Chebalôm et Okali
au Kayak à 21 h - 7€ (A.M.S.A)

Samedi 22 : Loto du Comité des fêtes
au Foyer municipal

Samedi 29 : Loto du Collège
au Foyer municipal

AVRIL

Dimanche 2 : Saint-Aigulin : bénédic-
tion et messe des Rameaux (10h30)

Samedi 8 : Saint-Aigulin :
Vigile Pascal (21h)

Dimanche 9 : Saint-Aigulin :
messe de Pâques (10h30)

Tél. : 05.46.04.80.50

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaigulin.e-monsite.com



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

BIZZOTTO Paul, Aylan
né le 2 octobre 2022

BLANCHET Baptiste, Paul, Albert
né le 2 novembre 2022

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

ZOU Sylviane épouse CHIRON
décédée le 14 octobre 2022
à l'âge de 77 ans

BAUDOU Francette, Patricia
épouse LAVAUUR
décédée le 22 octobre 2022
à l'âge de 70 ans

GUIBERT Marie, Micheline, Césarine
séparée CARRÉ
décédée le 1^{er} novembre 2022
à l'âge de 88 ans

BUREL Suzanne, Ginette
Veuve DUFOURCQ
décédée le 9 novembre 2022
à l'âge de 96 ans

TEXIER Simonne Veuve BAZOT
décédée le 18 novembre 2022
à l'âge de 88 ans

LAFARIE Marie, Léa Veuve PIERRE,
décédée le 23 novembre 2022
à l'âge de 90 ans

ARCHIMBAUD Josiane Veuve PEYNAUD
décédé le 1^{er} décembre 2022
à l'âge de 76 ans

CHIRON Alain, Francisco
décédé le 12 décembre 2022
à l'âge de 76 ans

LOCHES Christian, Yves
décédé le 9 décembre 2022
à l'âge de 84 ans

JULES Paul
décédé le 20 décembre 2022
à l'âge de 85 ans

WILS Jean-Michel
décédé le 21 décembre 2022
à l'âge de 65 ans

SIODMAK Véronique Veuve TAUPY
décédée le 31 décembre 2022
à l'âge de 97 ans

26^e BOURSE D'ÉCHANGES VW



St-Aigulin (17)

Pièces détachées Coccinelle et dérivés
Restauration et buvette sur place ⚡ Expo de VW Aircooled
ouvert aux Porsche et Américaines antérieures à 1970

Dimanche 2 Avril 2023

Informations et réservations : Eric au 05 57 49 10 51 (HB) ⚡ 06 81 38 33 58 (20h-22h) ⚡ thehotlows@yahoo.fr

Ouverture exposants à 8h00 - Entrée visiteurs libre à partir de 9h00